

Vias

Méditerranée

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VIAS

UN AN DE MANDAT

Interview de Jordan Dartier

SÉCURITÉ

Brigade de
l'environnement opérationnelle

BIEN VIVRE ENSEMBLE

J'aime ma Ville !





NUMÉRO #20 / AVRIL - MAI - JUIN 2021

SOMMAIRE

03	Édito
06	Vie municipale
20	Littoral
24	Conseil municipal
25	Culture
27	Marchés
28	Sécurité
30	Environnement
32	Jeunesse et sport
38	Affaires sociales
40	Vie associative
42	Économie locale
44	Libre expression - Le mot des groupes
45	État civil
47	Agenda

Retrouvez la version numérique du
magazine sur :

www.vias-mediterranee.fr

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



[facebook.com/ViasMediterranee](https://www.facebook.com/ViasMediterranee)



[@Viasmediterranee](https://www.instagram.com/Viasmediterranee)

Le magazine municipal est édité par la Mairie de Vias
Service Communication - 34450 Vias

Directeur de Publication
Jordan Dartier, Maire de Vias

Directrice déléguée
Marie-Christine Lefonheur

Rédaction - Mise en page - Photos
Service Communication

Régie publicitaire : Bucerep - 06 51 17 69 94
Impression : Bucerep, 3500 ex

Numéro ISSN 1624-1118



EDITO

Viassoises, Viassois,

A l'heure où ce magazine vous est livré dans vos boîtes aux lettres, notre Pays se trouve encore confronté à de nombreuses difficultés sanitaires et économiques avec des bars et des restaurants contraints de demeurer fermés.

Mais avec l'arrivée progressive des vaccins et des campagnes de vaccination, la lumière semble s'apercevoir au bout du tunnel et nous pouvons formuler le vœu que nous puissions retrouver une vie normale dans les prochaines semaines, voire les prochains mois.

Le Centre Communal d'Action Sociale se mobilise également pour accompagner les personnes les plus fragiles et isolées dans leur démarche de prise de rendez-vous vers les centres de vaccination.

Avec l'arrivée des beaux jours, nous espérons également que notre station balnéaire aura retrouvé ses résidents secondaires et ses vacanciers afin que les professionnels du tourisme, quels qu'ils soient, qui emploient de nombreux Viassois, puissent travailler.

Nous espérons aussi que les associations, qui font la richesse de notre Commune, puissent, elles aussi, reprendre une activité normale et nous proposer des animations festives, sportives, caritatives et culturelles afin de retrouver un lien social et des moments de partage qui nous manquent tant !

Les services municipaux sont, quant à eux, à pied d'œuvre et finalisent les futures animations dans l'espoir qu'elles puissent se tenir.

En attendant le plaisir de vous retrouver, je vous souhaite à toutes et à tous un excellent printemps.




Jordan DARTIER
Maire de Vias

Vous recherchez un bien ? **NOUVEAU** VIAS PLAGE

à 300 m de la mer...

Eligible Loi Pinel

Espace
de vente
entrée
VIAS PLAGE

VIAS - GOLFE DU LION

Marina Lodge
RÉSIDENCE

Domaine privé avec piscine

Votre **VILLA**
3 PIÈCES ou **4 PIÈCES**

Votre **APPARTEMENT**
2, 3 ou **4 PIÈCES**

LIVRAISON
ÉTÉ
2021

Pour habiter ou investir !

MERHILL
PATRIMOINE IMMOBILIER

04 67 21 63 79

contact@merhill.fr - www.merhill.fr

BACOTEC
LA SIGNATURE DU BIEN VIVRE

BIEN VIVRE ENSEMBLE





VŒUX 2021 VIA LE NUMÉRIQUE

Devant le contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 et afin de protéger la santé des Viassois, la Municipalité a été contrainte d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux à la population qui rassemble près de 1 200 Viassois chaque année.

Toutefois, le 22 janvier dernier, date initialement prévue pour cette manifestation, le Maire, Jordan Dartier, et les élus de la majorité municipale ont pris la parole sur la scène du Théâtre de l'Ardaillon pour s'adresser aux Viassois(e)s par la voie du numérique.

Dans son allocution, le Premier magistrat est revenu sur l'année écoulée. Il n'a pas manqué de rappeler qu'elle fut particulièrement difficile sur de nombreux plans, sanitaire, social, économique et humain « nous empêchant de nous retrouver autour de moments de convivialité et notamment pendant la période estivale. J'ai, au moment où je vous adresse ces vœux, une pensée particulière pour les professionnels du tourisme et les acteurs du monde économique. J'ai également une pensée émue pour les professionnels du milieu de la Culture qui ne peuvent égayer notre quotidien, notamment au cœur du formidable écrin qu'est le Théâtre de l'Ardaillon. »

Le Maire a remercié les services du Département de l'Hérault et de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui ont mis à disposition des masques. Il a également remercié les bénévoles des associations viassoises qui, dès le mois d'avril 2020, ont confectionné des centaines de masques, distribués dans les boîtes aux lettres par les services municipaux afin d'assurer la sécurité sanitaire des Viassois.

Enfin, les élus de la majorité municipale ont formulé leurs vœux pour cette nouvelle année :

« nous vous présentons à vous et à vos proches, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que 2021 soit synonyme d'apaisement, d'espoir et de sérénité. Nous tenons, encore une fois, à remercier l'ensemble des professionnels de santé, toutes les forces vives, les salariés des secteurs publics et privés qui se sont mobilisés tout au long de l'année 2020 pour assurer la continuité des missions indispensables à la vie de notre Commune, de notre pays, et assurer votre sécurité sanitaire. En 2021, collectivement, nous devons encore faire preuve de vigilance, prenez soin de vous et de vos proches. Formulons l'espoir que cette année soit placée sous le signe du Bien Vivre Ensemble. Bonne année à toutes et à tous ! ».


Voir ou revoir la vidéo :

Facebook Vias Méditerranée & chaîne YouTube Vias Méditerranée



L'INTERVIEW

*Un an après sa réélection, le Maire, Jordan Dartier
a accordé une interview aux journalistes d'Hérault Direct.*



« Les Viassois ont souhaité que la Municipalité que je conduisais poursuive le travail engagé. Travail de transformation de la ville et travail de modernisation, notamment de notre station balnéaire qui est le poumon économique de notre commune. »

Merci d'avoir accepté cet entretien un an après votre seconde élection dans le fauteuil de Maire de Vias. Le 15 Mars 2020, en effet, vous étiez réélu au premier tour avec plus de 52% des suffrages. Un scrutin incontestable, d'autant que malgré la pandémie, vous avez eu droit à une participation de 65%. Quels sont donc les points forts de l'actualité viassoise durant cette année ?

Effectivement, comme vous l'avez dit, l'élection municipale du mois de mars dernier s'est passée dans un contexte particulier tenant la crise sanitaire mondiale. Celle-ci n'a pas été sans effet sur la participation viassoise, avec un taux de participation de 65% alors qu'habituellement il est de 80%.

Malgré ce, les Viassois ont souhaité que la Municipalité que je conduisais poursuive le travail engagé. Un travail de transformation et de modernisation de la Ville notamment de notre station balnéaire qui est le poumon économique

de notre commune. Le tourisme est aussi le pilier de l'économie départementale et régionale puisqu'il représente 15% du Produit Intérieur Brut régional.

Cette année 2020 a été éminemment particulière. En raison du confinement décrété dès le 17 mars jusqu'au 11 mai 2020, nous n'avons pas pu mettre en place le nouveau Conseil Municipal. Avec les adjoints en place nous avons dû répondre à la crise qui touchait la ville. Nous avons travaillé avec les services de la Région, du Département ainsi que les associations locales pour mettre en place des distributions de masques aux personnes à risque, c'est-à-dire aux personnes de plus de 70 ans. Nous avons mobilisé le Centre Communal d'Action Sociale pour venir également en aide à ceux qui étaient dans la difficulté par la distribution de colis alimentaires et pour répondre aux problématiques de logements. Pendant ces longs mois, nous avons accentué notre travail de proximité.

Au mois de mai 2020, nous avons enfin installé le nouveau Conseil Municipal.

J'ai ainsi pu m'entourer de nouveaux adjoints et de nouveaux élus. J'ai souhaité confier à chacun d'eux une délégation. Aujourd'hui, j'ai une équipe renforcée et compétente dans l'ensemble du domaine d'action municipale.

Deux dossiers majeurs ont été menés sur l'année 2020. Le premier, la finalisation du Contrat Bourg Centre avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Ce contrat a été signé avec Florence Brutus, Vice-présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en charge de l'aménagement du territoire, Gilles d'Ettore, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Sophie Lafenêtre, Directrice de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. Ce contrat est un contrat majeur pour l'avenir de la collectivité puisqu'il va permettre d'ancrer son développement dans la durée.

Avec un financement public important ?

Avec un financement public régional, départemental et de l'Agglomération



Hérault Méditerranée sur un certain nombre de dossiers, notamment sur la Côte Ouest impactée par l'érosion du trait de côte. Également, nous avons finalisé le dossier de classement de la commune en Station de Tourisme, qui a été déposé auprès des services de l'État en janvier 2021 avec un délai d'instruction de trois mois. Nous aurons, normalement, le classement de la ville de Vias en Station de Tourisme d'ici quelques semaines.

Vias a souffert de son économie touristique. Quelles sont les mesures particulières et les aides que vous avez prises pour aider votre économie locale ?

Concernant la taxe de séjour, les 30 campings qui sont soumis à une taxe forfaitaire n'ont réglé que 70% du montant de cette taxe.

J'imagine qu'il y a les droits de terrasse aussi ?

Concernant les droits de terrasse, nous

avons, là aussi, fait une exonération au prorata temporis pour les commerçants qui bénéficient de terrasses sur le Domaine Public communal ainsi que pour les titulaires de concession de plage.

En fin de saison, nous avons fait un bilan (en septembre/octobre) avec les commerçants de Vias Ville et de Vias Plage, ainsi qu'un bilan des aides de la collectivité pour soutenir les entreprises qui font la richesse de notre territoire et qui créent l'emploi. Le soutien de la ville a été apprécié naturellement. Nous avons remarqué que la saison 2020 sur juillet et août avait été une bonne saison, puisque la fréquentation a été en augmentation et les chiffres d'affaires réalisés ont été plutôt bons par rapport à 2019. Les périodes sur lesquelles nous avons souffert sont l'avant-saison avec les effets du confinement et du déconfinement et l'après-saison avec le cluster du Cap d'Agde.

On comprend bien que la pandémie va entraîner de nombreux surcoûts, et la crise économique qui en découle

va affecter certainement vos recettes communales, comment allez-vous, dans ce contexte particulier, contraindre le budget que vous aviez prévu ? Est-ce que vous allez rester dans ces limites ? Est-ce que la pandémie ne va pas vous obliger à un moment ou à un autre d'augmenter la fiscalité viassoise ?

La covid-19 a évidemment impacté les recettes municipales. Mais il faut quand même dire, que l'État nous a soutenu, en partie en tout cas, grâce au projet de loi de finances pour 2020.

Des économies ont été faites sur les dépenses puisque nous n'avons pas pu organiser de manifestations municipales ou associatives, mais ces économies ont été compensées par une baisse de recettes. Donc tout cela s'équilibre. Le budget a tout de même été affecté par une perte de recettes de 500 000€ sur 2020 en raison de la Covid, ce qui représente 5% du budget municipal. Sur l'année 2020, nous réalisons une épargne de gestion ou un excédent de fonctionnement de



près de 1 700 000 €. Ce qui est très bien. Le taux d'épargne brut de la commune en 2020 est de 15%, ce qui est conforme aux préconisations de la CRC. L'impact de la Covid-19 est donc mesuré. Ce qu'il ne faudrait pas, c'est qu'en 2021, la saison touristique se retrouve de nouveau impactée par les effets de la crise sanitaire parce que là - je pense - l'État aurait du mal à soutenir les collectivités territoriales. Pour la commune, une baisse de recettes une deuxième année consécutive serait alors difficilement supportable.

Vous espérez bénéficier du plan de relance que va lancer l'État ?

Nous allons essayer de bénéficier de ce plan de relance sur la rénovation des bâtiments communaux et plus particulièrement sur la performance énergétique, puisque ce plan de relance retient un volet environnemental.

Vous vous êtes récemment opposé au transfert de compétence PLU vers la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Il y a une raison particulière ?

Il y a une raison idéologique et une raison pratique. La raison idéologique est que l'État aujourd'hui a - je pense - la volonté de réduire le champ de compétences des Maires. Nous sommes, voyez-vous, nous les Maires, les vilains petits canards ou en

tout cas les poils à gratter de l'État. Or, à la différence de ceux qui nous gouvernent depuis la Capitale, nous connaissons nos territoires, nos populations et nous travaillons.

Pourquoi moi je m'y suis opposé ? Parce qu'idéologiquement je considère que l'urbanisme et les finances sont les deux piliers d'une Mairie. La raison pratique est que si le Maire ne peut plus exercer l'une ou l'autre de ces compétences, il ne sert plus à rien. Je souhaite avoir la maîtrise de mon territoire, la maîtrise de son développement urbain et démographique. Si cela n'était pas le cas, je ne serais pas à cette place aujourd'hui même.

Et dans cette révision modificative, en 2017, il était question d'un port à Vias ? Pouvez-vous nous expliquer ? On n'a pas de port encore, à part une halte ?

Il n'y a pas de port, mais il est vrai que la ville de Vias a un positionnement géographique exemplaire et inédit entre Toulouse et Marseillan sur le tracé du Canal du Midi. Nous avons aussi le chenal du Clôt qui relie le Canal du Midi à la mer Méditerranée. Ainsi, avec Didier Codorniou, le 1^{er} Vice-président de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et Maire de Gruissan, nous avons alors imaginé de réaliser un port multimodal, fluvial et maritime et port à

sec qui créerait l'interface entre le Canal du Midi et la mer Méditerranée.

Avec ce port à Vias, il serait alors possible de naviguer sur le Canal du Midi, d'accoster dans le port fluvial, d'embarquer sur le port maritime pour enfin rejoindre la mer Méditerranée.

Avec les difficultés économiques ça ne va pas être un peu plus difficile ?

La ville n'est plus compétente en la matière. Avec la loi NOTRe, Nouvelle Organisation des Territoires de la République d'août 2015 [...] c'est la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui doit porter les études et le projet de création de ce port.

Donc on s'imagine que la création du Port fluvial d'Agde va accaparer certainement tous les budgets en ce qui concerne la création de ports sur le territoire ?

Le projet d'Agde portant requalification de la friche industrielle de la Méditerranéenne, sur la route de Bessan, est un excellent projet. Je n'ai rien à y redire, il participe à la dynamique de la Commune d'Agde. Mais Vias a aussi des projets. Et la gestion d'une intercommunalité ne doit pas se concentrer au développement de la ville centre. L'ensemble des collectivités membres, c'est-à-dire les 19 autres communes,



doivent aussi avoir les retombées de l'investissement intercommunal.

En matière de sécurité, malgré la pandémie, vous venez de lancer un appel à recrutement d'un brigadier ou d'un brigadier-chef au sein de la Police Municipale, vous n'avez pas abandonné cette logique d'une sécurité renforcée sur Vias ?

La ville a fait énormément d'efforts. En 2014, lorsque j'ai été élu, l'effectif de la Police Municipale était de 4 et à la fin du premier mandat, il était de 12 policiers municipaux. Aujourd'hui, j'ai un nouvel adjoint à la Sécurité qui souhaite que cette Police Municipale soit une police du quotidien, une police de proximité. Nous voulons donc conserver ce haut niveau d'effectifs qui fera de Vias une des villes les mieux dotées si on prend le rapport Policier Municipal par rapport au nombre d'habitants. L'objectif quantitatif est maintenu et ce que nous souhaitons maintenant améliorer c'est la qualité des agents, c'est-à-dire la proximité et le quotidien.

Le policier doit être respecté et pour être respecté, il faut qu'il soit respectable. C'est cet équilibre que nous devons trouver et sur lequel la ville de Vias doit renforcer ses actions et en tout cas, son positionnement.

On va parler du cordon dunaire, le trait de côte c'est essentiel pour la ville de Vias...

Fondamental même !

Fondamental pour une ville touristique. Parviendrez-vous à sauvegarder l'atout essentiel de votre commune : les plages ? On voit qu'il faut des épis à tel endroit, des renforcements du cordon dunaire à d'autres... La ville de Vias est-elle en difficulté aujourd'hui ?

Les plages à Vias, comme sur toute station littorale, c'est comme les pistes en station de ski. Si on n'a pas de plage, on ne donne pas l'envie au touriste de venir passer ses vacances à Vias. Le sujet des plages, le sujet de l'érosion du trait de côte c'est un dossier fondamental, essentiel et vital pour Vias. Cela fait maintenant 7 ans que nous travaillons ce dossier avec les services de l'État. La partie la plus en difficulté est la partie Ouest, c'est-à-dire entre le Libron et Portiragnes Plage. C'est sur ce secteur que l'érosion est prégnante et que les plages disparaissent.

Quand je suis arrivé aux affaires en 2014, il y avait un dossier qui était en cours. J'ai poursuivi le travail qui avait été engagé par mes prédécesseurs. Mais force est de constater que les travaux engagés par mes prédécesseurs sur un kilomètre de littoral à Vias Plage n'ont pas fonctionné puisque

la mer a continué de grignoter la plage et le cordon dunaire qui avait été reconstitué. Pourquoi ? Eh bien parce qu'il n'y avait pas de protections en mer, contrairement à ce qu'on peut voir notamment sur le Lido de Sète, entre Marseillan et Sète.

Nous avons travaillé durement avec les services de l'État pour leur faire entendre qu'il était nécessaire, sur la partie Ouest de Vias Plage, de mettre des atténuateurs de houle.

Est-ce que vous avez été entendu ?

Nous avons mis 6 ans pour être entendus, puisque nous avons reçu en janvier 2020 un courrier du Préfet de l'Hérault nous indiquant qu'il ne s'opposerait pas au projet de la ville de mettre en place des atténuateurs de houle, c'est-à-dire des boudins géotextiles. Mais, dans ce même courrier, le Préfet nous informait que l'État ne subventionnerait pas ce type d'installation, au regard de la Stratégie Régionale Intégrée du Trait de Côte qui ne prévoit pas ce type d'installation sur le littoral Ouest de Vias. Nous avons donc contesté la position des services de l'Etat (non pas la non-opposition à l'installation d'atténuateurs de houle), sur le seul fait qu'ils ne subventionneraient pas nos travaux. Sur le Lido de Sète, l'État a autorisé les atténuateurs de houle, les a subventionnés, alors que nous sommes



dans le même zonage au regard de la stratégie régionale.

Si l'État maintient son opposition à l'installation d'atténuateurs de houle, il y a rupture d'égalité devant les charges publiques. Nous avons attaqué cette décision au Tribunal Administratif. D'ailleurs, nous avons passé l'audience de plaidoirie. Le rapporteur public a jugé la requête de la commune recevable. J'ai bon espoir que le Tribunal Administratif nous donne raison sur cette rupture d'égalité devant les charges publiques.

Récemment, avec la CAHM, nous avons répondu à un Appel à partenaires lancé par le CEREMA, le Centre d'études, d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, et l'ANEL, l'Association Nationale des Élus du Littoral qui va donc nous permettre deux choses : réaliser des études complémentaires de l'ordre de 350 000 € financés à 50% par le CEREMA, et réaliser 1,7 million d'investissements pour poser des filets, dans la bande des 300 mètres, sur trois sites expérimentaux, afin de piéger le sable et de reconstituer, de façon naturelle, une dune sous tidale, c'est-à-dire une dune sous-marine afin de casser l'effet dévastateur des vagues. Ces filets auront le même effet que le géotextile ou les brise-lames. Ça c'est du concret, du pragmatique. Les études seront finalisées sur 2021. Les autorisations de l'État seront

sollicitées. Nous souhaitons passer en phase de travaux à l'automne 2022.

D'ici un an ?

Oui. Ce sont les objectifs que nous nous sommes fixés. C'est le travail qui est mené notamment par mon premier adjoint, Bernard Saucerotte, et je tiens d'ailleurs à le remercier parce que c'est un homme de dossier, un homme d'une dignité et d'une probité exemplaires. Il fait un travail fantastique à mes côtés, comme tous les autres élus.

Le rapport de la Chambre des Comptes a épinglé sévèrement la gestion du SICTOM. Vous en êtes aujourd'hui le troisième Vice-président depuis le mois d'août dernier, vous n'étiez pas aux affaires précédemment, faut-il quand même s'attendre à des augmentations de la Taxe de l'Enlèvement des Ordures Ménagères, la fameuse TEOM, compte tenu du rapport qui semble accablant ?

Alors, je serai un peu moins sévère que vous. Le rapport dit « le niveau d'épargne du SICTOM est bon, l'excédent de fonctionnement est bon et il y a un niveau de trésorerie qui est satisfaisant ». Le rapport dit « effectivement, sur les 2 dernières années, 2018/2019, il y a des petits errements en matière de dépenses

de personnel ». C'est uniquement ce qui est dit dans la synthèse du rapport final. Sur les équilibres financiers du SICTOM, il n'y a donc pas matière à s'inquiéter.

Par ailleurs, quand nous avons repris le flambeau avec Sébastien Frey, 1^{er} Adjoint au Maire d'Agde, Conseiller Départemental, qui a souhaité me confier la délégation aux finances, nous avons travaillé durement sur 2020. En effet, le SICTOM a subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire avec, par exemple, concernant la redevance spéciale payée par les commerçants et les professionnels de tourisme, une baisse sensible des recettes perçues.

Malgré un contexte difficile, nous avons réalisé un excédent de fonctionnement de près de 600 000 €. Alors oui, cet excédent peut paraître faible par rapport au budget de fonctionnement de 30 millions d'euros du SICTOM. C'est sûr. Mais il faut relever, ce que n'a pas manqué de faire la CRC, que l'endettement du SICTOM est très faible puisqu'aujourd'hui la capacité de désendettement du SICTOM est de 6 années seulement.

Aujourd'hui vous pouvez rassurer la population, pas d'augmentation en vue de la TEOM ?

Je le rappelle, le SICTOM n'a pas le pouvoir de fixer le taux, c'est-à-dire



une augmentation ou une baisse du taux de la TEOM. Ce taux est fixé par les intercommunalités. En ce qui nous concerne, par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Sébastien Frey, n'est pas favorable à une augmentation de la TEOM.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, on a vu qu'à Béziers, Robert Ménard a accusé son prédécesseur de l'Agglo de « cacher la poussière sous le tapis » à l'approche des élections municipales, dans la foulée donc la taxe GEMAPI va augmenter, celle de la TEOM va augmenter et le prix de l'eau va augmenter dans l'Agglo voisine de Béziers. Est-ce plus rassurant du côté de la CAHM, est-ce qu'on a caché quelque chose sous le tapis à Agde ?

Il ne vous a pas échappé que je ne suis plus Vice-président de la Communauté d'Agglomération. Je ne suis plus que relégué maintenant. Mais, j'ai mon premier Adjoint qui est Vice-président en charge du Littoral, le premier dossier qui nous intéresse au niveau des compétences de l'Agglo. Donc, je ne peux pas vous dire s'il va y avoir une augmentation de la taxe GEMAPI ou une augmentation de la TEOM. Je ne le pense pas. Sinon je pense que j'en aurais été informé. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que la Communauté

d'Agglomération Hérault Méditerranée va augmenter le taux du foncier bâti puisque ce taux qui était de 0% va passer à 2,75%.

Dans quelques mois, les élections départementales et régionales vont avoir lieu partout en France, ce sont des échéances politiques majeures pour le développement économique des stations touristiques telle que la vôtre, est-ce que vous avez des espoirs d'une meilleure prise en compte des intérêts des Viassois et auriez-vous éventuellement des vellétés pour les représenter dans ces instances cantonales et régionales ?

Vous me posez la question si je serai candidat aux prochaines élections départementales et régionales du mois de juin. Concernant les élections départementales, je ne serai pas candidat car je considère que Sébastien Frey fait du bon travail. Par conséquent je le soutiendrai à sa réélection. S'il me demande de l'accompagner en étant son suppléant, ce sera avec grand plaisir. S'il considère qu'il n'a pas besoin de moi, eh bien, dont acte ! Par contre, s'il souhaite que les Viassois soient représentés dans le cadre de cette élection, je suis à sa disposition pour être son suppléant. Vias est quand même la troisième Ville de ce Canton, après Agde, Marseillan. Vias est également la troisième Ville de la Communauté d'Agglomération

Hérault Méditerranée, donc je pense que Vias pèse dans la balance électorale.

D'autant que la plupart des Maires de ce canton ont été élus au premier tour, à Portiragnes, à Bessan, à Marseillan, à Vias. Agde a dû se contenter d'un second tour, mais autrement ce sont des Maires qui comptent et qui pèsent dans cette élection.

Je pense que dans une élection, toutes les voix sont utiles, et je pense qu'il vaut de se rassembler pour justement poursuivre le travail engagé. Voilà, concernant les élections départementales c'est clair. Concernant les élections régionales, pour être totalement honnête, parce que je le suis et parce qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, Carole Delga est une Présidente de Région compétente. Il n'a pas échappé qu'elle est Socialiste. Moi, je suis de Droite. Mais je tiens à souligner que Carole Delga a fait un excellent travail. Didier Codorniou, son premier Vice-président aussi. Il a soutenu, fortement, et de façon significative, les investissements menés sur la commune de Vias. Donc, j'ai un devoir d'honnêteté intellectuelle et, par conséquent, je me vois mal critiquer l'action de la majorité régionale sortante pour des raisons purement partisans lors des prochaines élections régionales. Les choses sont dites. Je soutiendrai Didier Codorniou.

AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

TRAVAUX DIVERS



1



2



3



4



5



6

1. Pose d'un film occultant sur toutes les vitres de l'école élémentaire Jean Moulin

2. Création de rangements dans certaines salles de classe

3. Réhabilitation et sécurisation du local à poubelles du centre aéré du Libron

4. Remplacement d'un radiateur (école maternelle Les Coquelicots)

5. Hydrocurage du réseau des eaux usées (école élémentaire Jean Moulin)

6. Nettoyage des circuits d'écoulement d'eaux pluviales aux abords du City Stade

SABLAGE DE LA CROIX DE LA MISSION



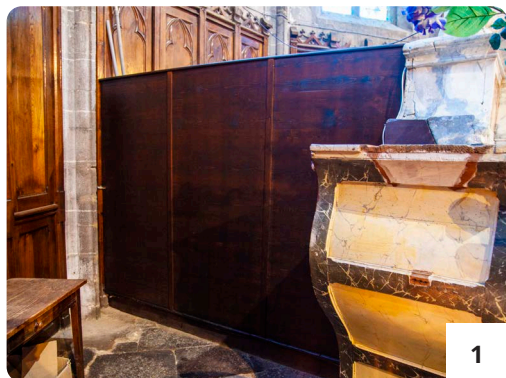
Le socle sculpté en pierre de basalte de la Croix de la Mission, Patrimoine communal, a récemment fait l'objet d'un "sablage" par le Service d'enlèvement des tags du Sivom du Canton d'Agde.

L'opération sera poursuivie avec la rénovation de la croix métallique.

RAFAÏCHISSEMENT DES BOISERIES DU PRESSOIR EN ENTRÉE DE VILLE



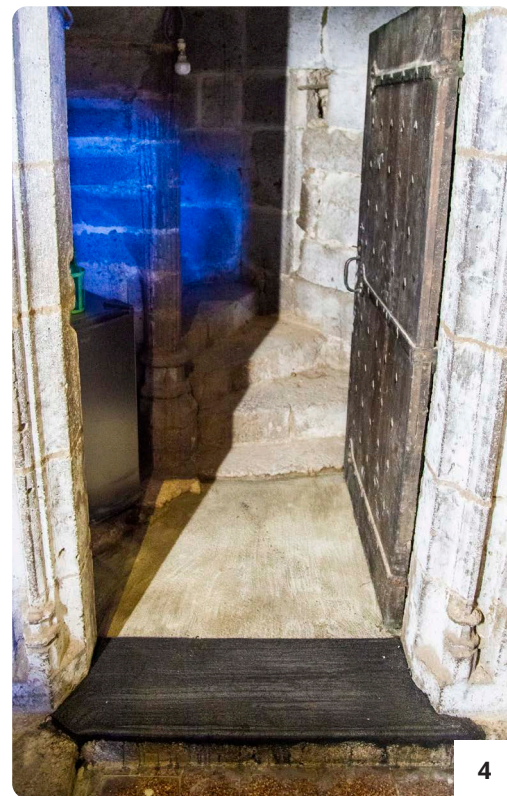
TRAVAUX À L'ÉGLISE ST JEAN-BAPTISTE



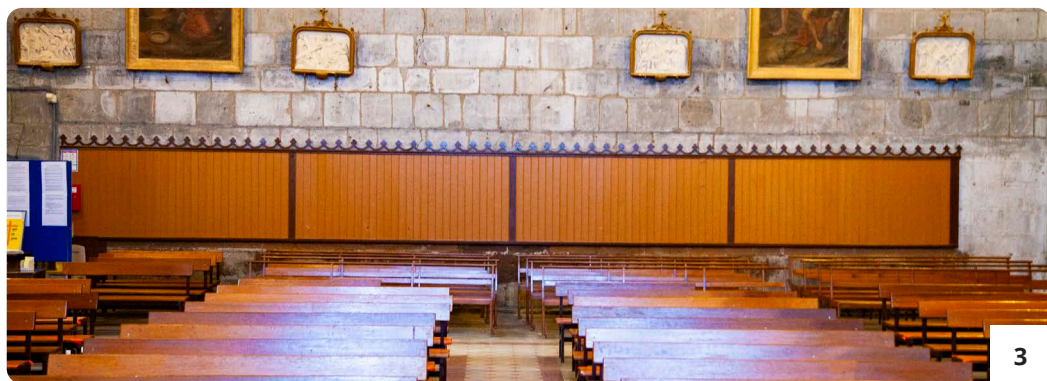
1



2



4



3

1. Rénovation des boiseries derrière l'autel

2. Installation des panneaux retraçant l'histoire et les travaux de restauration de l'Harmonium

3. Remplacement des tableaux d'affichage sur la face Ouest

4. Réfection de la marche d'accès au chemin de ronde

LA COMMUNICATION CHANGE D'ADRESSE



Le Service Communication est maintenant installé dans un local acquis par la ville et entièrement rénové, passage Jacques Prévert, à côté de la Place des Arènes, en lieu et place de l'ancien salon de coiffure.

L'ACCUEIL DE LA MAIRIE RÉAMÉNAGÉ



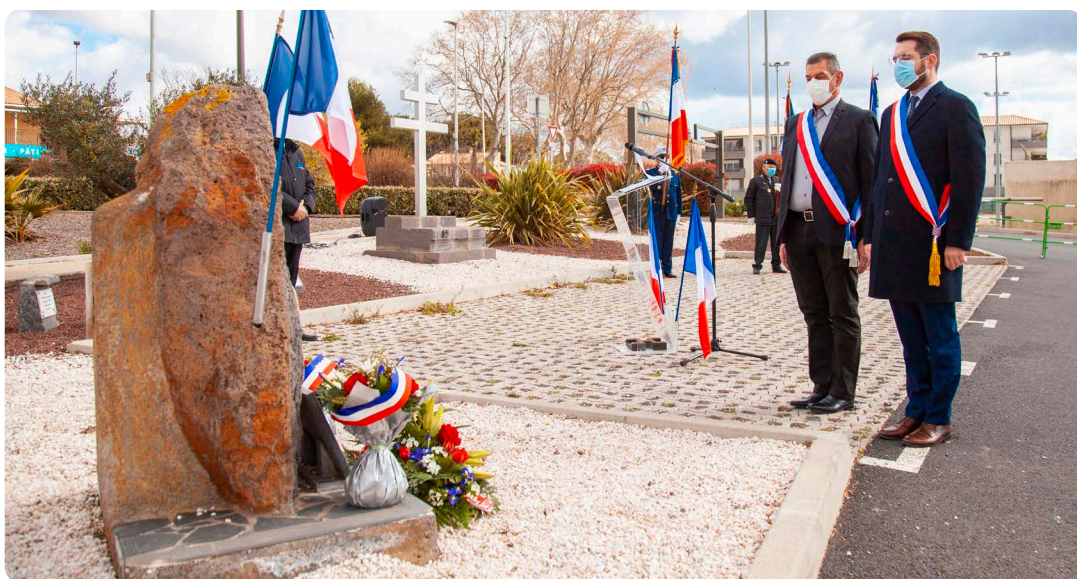
Un nouveau bureau pour le Service État Civil.

VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE SAINTE-MARIE-LA-MER



Lundi 15 mars, le Maire a reçu la visite de son homologue Edmond JORDA, Maire de Sainte-Marie-la-Mer (66), afin de lui présenter les investissements réalisés sur la station balnéaire et le littoral.

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 19 MARS 1962



Vendredi 19 mars 2021, le Maire et Gérard Allard, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité et aux Ressources Humaines, ont effectué un dépôt de gerbe au pied de la Stèle du souvenir du cessez-le-feu en Algérie à l'occasion de la Journée nationale d'hommage et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette cérémonie s'est tenue en comité restreint tenant compte du contexte sanitaire.

VICE-PRÉSIDENT



Jacques Bolinches, Adjoint au Maire délégué aux Services Techniques, a été élu Vice-président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) et 1^{er} Vice-président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe astienne.



ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2021

Ce double scrutin se déroulera les dimanches 13 et 20 juin 2021.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer aux scrutins régional et départemental, devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 mai 2021**.

Toutefois, une inscription ultérieure peut être acceptée au titre de l'article L.30 du Code électoral, notamment pour les Français remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, soit 18 ans minimum, après la clôture des délais d'inscription.

DÉROULÉ DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

La campagne électorale pour l'élection des conseillers départementaux et régionaux sera ouverte le lundi 24 mai 2021 à zéro heure et prendra fin le samedi 12 juin 2021 à zéro heure.

En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 14 juin 2021 à zéro heure et prendra fin le samedi 19 juin 2021 à zéro heure.

HORAIRES DE SCRUTIN

Le scrutin sera ouvert à 08h00 et clos à 18h00.

CONTACT

Service Élections

☎ 04 67 21 27 41 - ✉ elections@ville-vias.fr

DOUBLE SCRUTIN

Ce double scrutin impose une organisation des bureaux de vote dans le respect des mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de la Covid-19.

À ce titre, les bureaux de vote qui ne permettent pas de procéder à un double scrutin seront dédoublés dans un autre bâtiment de la commune.

- **Bureau de vote n° 1** : scrutin organisé au sein de la Mairie et de la salle associative « Gaïa », sise 36 rue de la République.
- **Bureau de vote n° 2** : scrutin organisé à la Vigneronne et à la salle associative « Club du 3^{ème} âge », sise chemin de la Croix de Fer.
- **Bureau de vote n° 3** : la Halle des sports Jean Raynaud sera agencée pour organiser les 2 scrutins.
- **Bureau de vote n° 4** : le Gymnase Victor Bernado sera agencé pour organiser les 2 scrutins.
- **Bureau de vote n° 5** : relocalisé exceptionnellement dans le bâtiment du Gymnase Victor Bernado, sise 2 ter av. Pierre Castel.



Photo non contractuelle

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les déchets volumineux, dits « encombrants » (meubler, appareil électroménager, literie, etc.), sont collectés une fois par semaine, le jeudi, par les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

Toutefois, toute demande d'enlèvement doit être effectuée auprès du Service Proximité de la commune, au plus tard le mardi pour un enlèvement le jeudi.

Bien entendu, les objets à enlever doivent être déposés le mercredi soir au-devant du domicile, en veillant à ce qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ni des véhicules.

Les gravats, déchets verts, pneus usagés, bouteilles de gaz, etc. ne sont pas considérés comme des encombrants et doivent être apportés à la déchèterie de Vias. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de déposer ses déchets dans la nature, sous peine d'amende.

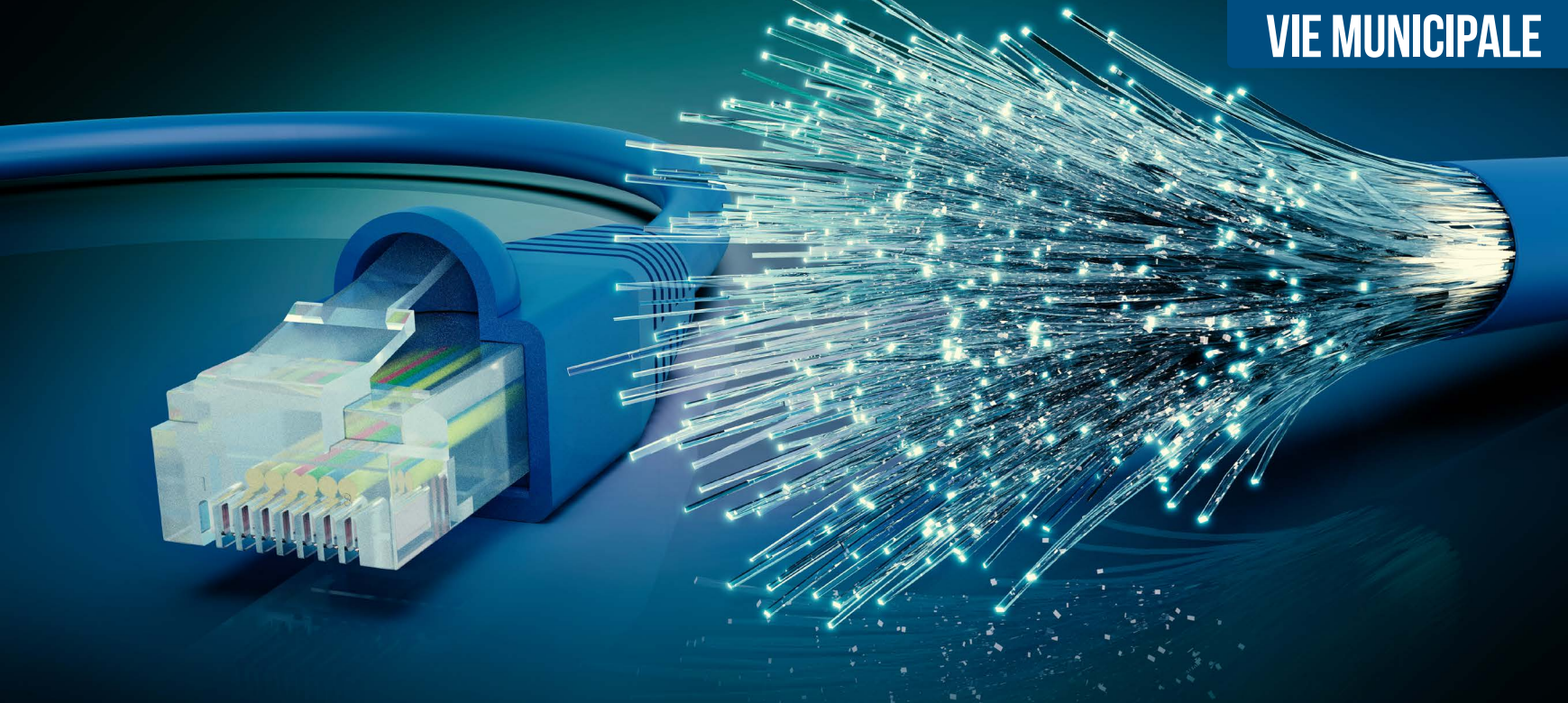
CONTACT

Service Proximité

22 Rue de la République

☎ 04 67 21 21 27 ✉ contact-population@ville-vias.fr





SE RACCORDER À LA FIBRE OPTIQUE

Bénéficier simplement des nouveaux services Très Haut Débit sur Vias.

La fibre optique est une technologie innovante et fiable qui permet de transporter des informations à la vitesse de la lumière.

Initié par le Département de l'Hérault, via le Délégué de Service Public « Covage : Hérault THD », son déploiement offre aux particuliers et professionnels une connexion internet de Très Haut Débit (THD).

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) est également compétente en la matière, pour les professionnels uniquement, au sein des Zones d'Activités Economiques (ZAE) dont elle a la charge.

Le réseau public de fibre optique est ouvert à la commercialisation sur la commune depuis fin 2019. Pour souscrire à un abonnement internet THD et bénéficier de services numériques performants, trois étapes sont nécessaires.

Première étape, **tester l'éligibilité de son logement ou de son entreprise (1)** sur le site internet d'Hérault Numérique ou le géo-portail de la CAHM.

Une carte numérique permet d'obtenir votre éventuelle éligibilité à des offres fibre (4 possibilités : « éligible », « éligible - raccordable à la demande », « non encore éligible », « le logement n'apparaît pas encore sur la carte »), votre adresse telle qu'elle est connue des opérateurs commerciaux et d'autres informations utiles pour votre raccordement. Si vous êtes éligible, un guide permet également de **préparer au mieux votre futur raccordement (2)**.

Le déploiement de la fibre optique s'arrête sur le domaine public. Le raccordement jusqu'à la box relève de la compétence de l'opérateur privé.

Ainsi, après avoir vérifié que le logement soit raccordable, la deuxième étape est de **contacter le fournisseur d'accès de votre choix (3)** afin de connaître ses offres. Il est en effet impératif de souscrire en premier lieu à un abonnement avant la réalisation des travaux de raccordement du logement à la fibre.

Troisième et dernière étape, brancher la box ; l'opérateur active ensuite la ligne permettant l'accès au Très Haut Débit (THD). Il est toutefois conseillé de conserver l'abonnement actuel en attendant l'activation au service THD.

Numérique
Hérault
Le très haut débit pour tous

L'AGGLO
HÉRAULT MÉDITERRANÉE

CONTACTS UTILES

1) Pour tester son éligibilité :
<http://numerique.herault.fr/> ou
<http://geoportail.cahm.net/>

2) Guide pour préparer au mieux son futur raccordement :
http://numerique.herault.fr/uploads/Document/8a/466_640_Depliant-fibre.pdf

3) Liste des opérateurs disponibles :
<https://www.covage.com/fibre-herault-thd/operateurs/>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

thd@herault.fr
gp-heraultTHD@covage.com
numerique@agglohm.net



LA SAISON ESTIVALE SE PRÉPARE

Les services municipaux sont à pied d'œuvre pour préparer l'arrivée des premiers vacanciers.

Sur le littoral, troncs d'arbres et débris de bois accumulés lors des coups de mer ont été retirés. Le passage de la cribreuse ainsi qu'un piquage manuel seront nécessaires pour affiner ce nettoyage, laisser place aux étendues de sable et surtout **préserv**er les **laisses de mer** (*lire ci-après*).

L'ensemble des douches disposées aux abords des plages va être transformé par des pédiluves, moins gourmands en eau.

Afin de faciliter l'accès aux plages aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), des tapis seront positionnés sur certains secteurs dans les prochaines semaines.

Également, la Zone d'Activité Municipale réservée aux animations sportives estivales sera mise en place sur la plage de Farinette.



Les postes de secours, quant à eux, seront installés sur les six kilomètres du littoral Viassois. Le poste central de Farinette ouvrira

mi-juin 2021 ; le dispositif complet de surveillance sera opérationnel dès le début du mois de juillet.

Enfin, le balisage (bouées), matérialisant les chenaux d'accès réservés aux bateaux et la limitation à 300 mètres, sera posé en mer avant le début de l'été.



Dans la continuité du « Mail de Farinette », une dizaine de nouveaux locaux vont étoffer l'offre commerciale sur Vias Plage.

De part et d'autre de l'avenue commerciale, les rideaux s'ouvrent. Commerçants, restaurateurs, cafetiers mais aussi concessionnaires de plage s'activent pour l'ouverture de leurs enseignes.

Précieuses Laises de Mer

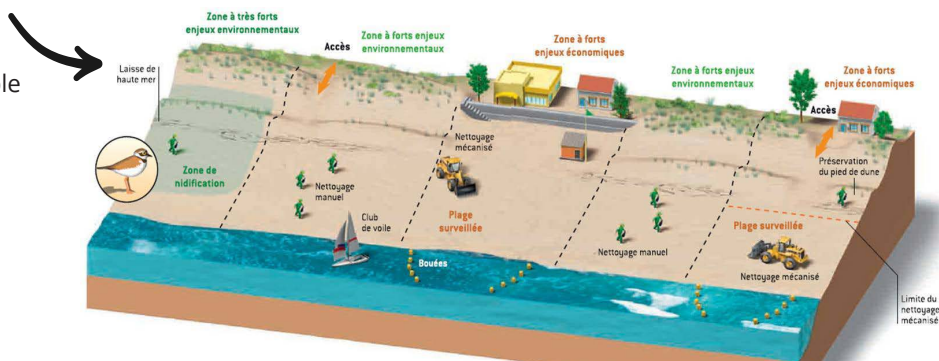
Une plage en bonne santé est une plage naturelle, où l'on préserve les « laises de mer ».

Chaque coup de mer amène de nombreux éléments naturels sur nos plages, appelés « laises de mer ». Ces dépôts, composés de débris d'animaux et de végétaux, de coquillages, d'algues marines et de bois flotté, constituent un milieu précieux.

QU'EST-CE QUE LES « LAISSES DE MER » ?

C'est tout sauf sale ! Il s'agit d'un écosystème indispensable à la plage, au cordon dunaire et à la biodiversité animale qui permet de :

- Limiter l'érosion éolienne et retenir le sable, fixer et stabiliser les dunes,
- Apporter des sels minéraux qui enrichissent le sol et favorisent la croissance des plantes en haut de plage,
- Amortir la force des vagues qui fragilise le littoral,
- Œuvrer pour la survie, la reproduction et la nidification d'oiseaux protégés tels que le gravelot à collier interrompu ou la sterne naine,
- Assurer un abri et un garde-manger pour les premiers êtres vivants de la chaîne alimentaire.



NETTOYAGE RAISONNÉ

Malheureusement, les « laises de mer » s'accompagnent souvent de déchets d'origine humaine (plastique, verre, etc.).

Pour offrir une plage propre, les services municipaux recourent de préférence à un nettoyage raisonné qui privilégie le nettoyage manuel et sélectif, permettant de maintenir les « laises de mer » sur les plages.

EFFETS NÉGATIFS DU NETTOYAGE MÉCANIQUE

Les engins et appareils dédiés emportent dans leurs rouages, sans distinction aucune, les déchets mais également la laisse de mer et prélèvent même une grande quantité de sable.

Cette pratique a donc des conséquences négatives : dégradation des plages, perte de la biodiversité, facilitation de l'érosion et recul du trait de côte.







« Les campings sont prêts à accueillir les vacanciers dans les meilleures conditions et avec une réelle envie de leur permettre de s'évader après ces longs mois d'isolement »

Claude Dauliach

Conseiller Municipal délégué à l'Économie de plein air

Pouvez-vous nous parler de votre délégation ?

Ma délégation consiste à faire le lien entre l'hôtellerie de plein air et la commune, d'assister les campings avec un délégué de l'urbanisme lors des contrôles de sécurité des services de l'État (DDASS, DDTM, Pompiers, etc.)

Les premiers vacanciers vont arriver dans quelques semaines, comment appréhendez-vous la saison estivale 2021 dans ce contexte difficile ?

Avec l'ensemble de mes collègues gérants des Etablissements de Plein Air, nous avons vécu une année 2020 très particulière puisque nous avons subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire : d'abord le confinement, puis la fermeture de nos établissements jusqu'au mois de juin.

Dès l'annonce de la réouverture des établissements, nous avons donc dû être très réactifs et nous adapter malgré de grosses incertitudes pesant sur nous.

La saison estivale 2020 a donc été particulière : l'application des gestes barrières, les restrictions sanitaires, une nouvelle clientèle majoritairement française mais aussi des locaux et des personnes qui n'avaient pas pour habitude de venir chez nous.

Aujourd'hui, la saison 2021 laisse encore planer beaucoup d'incertitudes mais nous restons positifs. Pour le moment, les réservations se font encore attendre car la clientèle a du mal à se projeter.

Les professionnels du tourisme ne peuvent malheureusement pas anticiper l'avancée de l'épidémie et les mesures gouvernementales, mais espèrent que les vacanciers soient à nouveau au rendez-vous et auront envie de rejoindre notre belle station.

Les campings sont désormais prêts à accueillir les vacanciers dans les meilleures conditions et avec une réelle envie de leur permettre de s'évader après ces longs mois d'isolement et leur offrir encore de belles vacances sur notre station comme on l'aime, vivante, avec ses animations, ses restaurants, ses commerces, etc.

Le Tourisme est le pilier de notre économie locale, quelles sont les perspectives en la matière pour les années à venir ?

Vias, deuxième station balnéaire d'Europe pour l'hôtellerie de plein air, est aussi la septième station balnéaire la plus prisée des vacanciers français adeptes du camping.

Les exploitants de campings ont tous à cœur que notre belle station balnéaire reste une destination de choix pour les vacanciers français mais aussi pour les étrangers. C'est la raison pour laquelle ils investissent, chaque année, dans des travaux afin d'offrir à leur clientèle des hébergements et des services toujours plus qualitatifs.

L'Association des Campings de Vias (ACAV), dont je suis membre, s'attache, en lien avec la Municipalité à maintenir l'attractivité de Vias. Un travail est mené de concert pour développer les « ailes » de saison, en avant saison d'avril à juin et en arrière-saison, où nous bénéficions d'une météo clémente. L'objectif est d'attirer la clientèle sur 6 mois et pas seulement sur 2 mois, un réel enjeu économique pour l'ensemble des commerces viassois et bien entendu pour la Commune.

Elle offre aussi, depuis la saison estivale 2020, une prestation de transport « petit train des campings » pour les résidents des établissements de plein air afin de leur permettre de rejoindre les points stratégiques de la station.

Également, la promotion d'un tourisme plus vert avec des partenariats locaux autour de séjours à thème tels que l'œnologie, la découverte du territoire à vélo, le Canal du Midi, etc., contribue à attirer la clientèle.

Le tourisme est le pilier de l'économie de la commune. Aujourd'hui, les campings de Vias ne proposent pas moins de 200 CDI et plus de 1000 CDD. D'ailleurs, chaque année, la tenue du forum de l'emploi saisonnier permet de faire appel aux forces vives locales.

Espérons que la saison 2021 permettra à notre clientèle de s'évader et de profiter pleinement de la richesse qu'offre notre station.



LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour de la séance du jeudi 18 mars 2021, dont la présentation du débat d'orientation budgétaire 2021 et le vote du rapport d'orientations budgétaires.

Entre 2014 et 2020, les dotations de l'Etat à la ville ont diminué de 1 369 203 €, soit une baisse cumulée de 7 088 109 € en 7 ans.

L'effort d'optimisation des finances se traduit par une baisse des dépenses de fonctionnement (- 431 183,17 €) et une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 955 944,77 €) entre 2015 et 2020.

Plus particulièrement sur l'année 2020, la commune réalise un excédent de fonctionnement de plus de 1 600 000 € et une épargne brute (épargne de gestion moins les intérêts de la dette) de 1 450 000 €. L'épargne nette (épargne brute moins le capital de la dette) est quant à elle de 880 000 €.

Les recettes fiscales ont augmenté de 811 396 € depuis 2014 grâce au travail mené par le service 'observatoire fiscal' d'une part et à la dynamique des bases fiscales d'autre part.

Toutefois, ces recettes sont lourdement impactées par les pénalités dont la ville doit s'acquitter, au regard de la carence en matière de production de logements sociaux.

Les principaux ratios financiers du CA 2020 ont été présentés en séance :

- Le taux d'épargne brute (épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement) est de 15.23 %
- Le taux d'épargne nette (épargne nette sur les recettes réelles de fonctionnement) est de près de 10 %.
- La capacité de désendettement de la commune est de 9,7 années.

Ces ratios témoignent de la bonne gestion financière de la commune.

Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'assemblée délibérante a autorisé le Maire à solliciter des subventions pour des travaux Avenue des Pêcheurs.

Au chapitre administration générale, a été acté le rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Ont été adoptées à l'unanimité, les modifications statutaires de Viaterra, l'adhésion de la Commune de Paulhan au SIVOM du Canton d'Agde, l'acquisition de parcelles cadastrées lieu-dit « Le Poste » et une convention d'équipement de nouveaux conteneurs enterrés en cœur de ville, entre le SMICTOM et la ville,.

Enfin, les élus se sont prononcés favorablement, à l'unanimité, sur la modification du tableau des effectifs communaux et l'actualisation du régime indemnitaire de la filière sécurité. L'adhésion à un contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 34 a, quant à elle, été approuvée à la majorité.

LES RÉSIDENCES DE GROUPES FONT VIVRE LE THÉÂTRE

*Malgré la crise qui touche de plein fouet le monde du spectacle, l'activité culturelle se poursuit.
La ville se mobilise aux côtés des artistes.*



DELEO

Ce groupe de Pop Electro était en résidence sur la commune du 1^{er} au 5 février dernier, le temps nécessaire pour parfaire leur futur spectacle.

Musiciens internationaux, ils ont à leur compte une quarantaine de passages sur les radios de divers pays du monde et rayonnent sur les ondes dans plus de 50 contrées d'Europe, des États-Unis et d'Amérique latine.

En attendant des jours meilleurs pour reprendre les « shows », ces artistes montpelliérains participent à des concerts via le numérique afin de promouvoir, notamment, leur nouvel album.

Ravis de l'accueil réservé à Vias, le groupe Doléo prévoit de se produire en concert sur la scène de l'Ardailon en octobre 2021.



ART'DAGIO

Créée l'an dernier, cette jeune compagnie montpelliéraine a peaufiné, du 5 au 9 mars dernier, sa comédie musicale intitulée « Yvan, Boris et moi », en hommage à la chanson de Marie Laforêt.

L'histoire, qui se déroule en 1917 au début de la révolution Russe dans un camp Tzigane sur les bords de la Moskova, est une fresque mêlant, sur fond historique, passion, sorcellerie et drame, le tout ponctué de balades musicales avec des titres de Jacques Brel, Zazie ou encore Barbara.

Gilles Polop, écrivain et metteur en scène, et Damien Arnoult, directeur artistique, vous donnent rendez-vous en janvier 2022 pour découvrir ces jeunes artistes sur les planches du théâtre.

Deux autres résidences d'artistes sont programmées en avril et mai 2021.



Un large choix d'ouvrages est à votre disposition : romans, romans policiers, documentaires, livres d'Art, d'Histoire, de Géographie, biographies, bandes dessinées, livres pour enfants, etc.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis début mars, la bibliothèque est accessible **gratuitement** à l'ensemble des Viasois aux heures d'ouverture.

Les personnes qui souhaitent un accueil individualisé peuvent prendre rendez-vous téléphoniquement pour le retrait et la restitution des livres.

Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 13h00 à 17h00, mercredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

☎ 04 67 21 60 26



MARCHÉ DE PLEIN VENT

MERCREDI ET SAMEDI MATIN
EN COEUR DE VILLE

FRUITS, LÉGUMES, TRAITEURS, FROMAGES
VIANDES, POISSONS, FLEURS, VÊTEMENTS,
BIJOUX, PARFUMS, ACCESSOIRES...

Vias
Méditerranée



LES MARCHÉS

***Mercredi et samedi de 08h00 à 13h00, c'est jours de marché de plein vent !
Rendez-vous dès le 7 avril !***

Moments incontournables de la vie locale, les marchés de plein vent animent, en complémentarité des 65 commerçants locaux, les rues et places du cœur de ville deux fois par semaine.

Les producteurs alimentaires prennent leurs quartiers autour de l'église et déballent leurs stands pour le plus grand plaisir des chalands. Ils proposent aux consommateurs un large choix de produits et de saveurs : fruits et légumes du terroir, fromages affinés, plats cuisinés, produits frais (viandes, charcuteries, poissons...), miel, épices et bien d'autres pour préparer de bons petits mets !

Une offre diversifiée, de qualité et de proximité, où priorité est donnée aux circuits courts.



Carole Maurel, en sa qualité de Conseillère Municipale déléguée à la Propreté, aux Commerces, à l'Artisanat, aux Marchés et aux Braderies coordonne, depuis plusieurs mois maintenant, la mise en place des marchés, en lien étroit avec le placier de la Police Municipale :



Je veille, avec cet agent, à assurer une cohérence et un équilibre entre les étals. Je rappelle que le marché de plein vent compte 66 commerçants en hiver et 124 en période estivale.

Il est important que ce lieu soit un espace de convivialité, d'échanges, de rencontres et de découvertes. L'affluence des clients est conséquente, le cadre se doit donc d'être soigné, l'emplacement attractif et animé.

A l'issue de chaque marché, j'apporte une attention particulière à la propreté sur la voie publique et m'assure que chaque exposant respecte les règles d'hygiène et de salubrité inhérentes à ces rendez-vous hebdomadaires. Je tiens d'ailleurs à souligner que des efforts ont été consentis et je remercie les professionnels et les chalands.

*Je prépare activement les **principaux rendez-vous** qui participeront à l'animation de la commune, sous réserve bien entendu de l'amélioration des conditions sanitaires :*

*Pour les amateurs de fleurs et de produits du terroir, je leur donne rendez-vous sur la Place du 11 Novembre, le **dimanche 9 mai 2021** pour **Vias Terroir Fleuri**.*

Le marché des Producteurs de Pays, organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, animera tous les lundis matin le Front de Mer dès le **14 juin jusqu'au 13 septembre**. Une inauguration avec dégustation de produits locaux est prévue courant juin, en partenariat avec l'association des commerçants de Vias-Plage, la date sera communiquée ultérieurement.

De fin juin à fin août, **le marché de plein vent** passera en mode « été ». Entre saveurs et senteurs des fruits et légumes de saison et bien d'autres articles manufacturés, les nombreux exposants accueilleront chaleureusement la clientèle locale et les touristes qui prennent toujours plaisir à déambuler dans nos rues.

Le marché artisanal nocturne, qui rencontre un véritable engouement, reprendra ses quartiers dans le centre historique, début juillet jusqu'à fin août tous les mardis soir de 18h00 à minuit. Une occasion supplémentaire pour flâner dans les ruelles et découvrir différents stands d'artisans-créateurs, de producteurs régionaux, de bijoux fantaisie et bien d'autres articles pour se faire plaisir ou pour offrir.

D'autres projets d'animations commerciales sont à l'étude en lien avec les élus.





BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT

Effective depuis janvier 2021, elle a pour mission de surveiller le Domaine Public, de prévenir les actes d'incivisme et d'atteinte à l'environnement.

Les deux agents de la Police Municipale affectés à cette brigade veillent, sur le terrain, à la propreté des espaces publics et naturels, sensibilisent et incitent la population au respect de l'environnement et du cadre de vie. Ces deux agents assermentés peuvent si nécessaire verbaliser les contrevenants.



Tout est mis en oeuvre pour identifier les auteurs des infractions

Contact : ☎ 04 67 21 79 76 - ✉ brigade.environnement@ville-vias.fr

DOMAINES D'INTERVENTION

- Détection et résorption des dépôts sauvages, recherche et identification des auteurs, verbalisation
- Contrôle du respect de la réglementation relative aux déchets (entrées/sorties bacs, ordures et encombrants sur la voie publique...)
- Lutte contre les déjections canines non ramassées, les mégots et papiers jetés sur la voie publique
- Lutte contre la dégradation des espaces paysagers, du mobilier urbain et les tags
- Contrôle des végétations débordantes
- Lutte contre le non-respect de la réglementation relative aux nuisances sonores
- Patrouilles d'îlotage pédestres ou vélos pour plus de proximité avec des administrés

TRANSPORT : IDENTIFIANTS UNIQUES POUR LES VÉLOS



Afin de lutter contre les vols, le marquage des vélos est devenu obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les vélos neufs vendus en magasin doivent porter obligatoirement un « identifiant unique ».

Ce numéro d'identification sera gravé sur la cadre du vélo. Il permettra de lutter contre les nombreux vols et de retrouver plus facilement le propriétaire.

A compter du 1^{er} juillet 2021, ce système d'identification s'appliquera également aux cycles d'occasion vendus en magasin et pour les ventes entre particuliers.

Source : www.service-public.fr



AUTOCOLLANT INTERDIT SUR LES PLAQUES D'IMMATRICULATION



Depuis 2009, les nouvelles plaques d'immatriculation comportent un identifiant territorial constitué d'un logo officiel d'une région et du numéro d'un des départements de cette région.

Les autocollants apposés sur la plaque d'immatriculation pour modifier l'indication géographique doivent être décollés sous peine d'une amende de 135€, majorée à 750€ en cas de non-régularisation de la situation.

Pour ceux qui ne sont pas satisfaits de cette indication géographique, une solution s'offre à eux : changer de plaques auprès d'un professionnel agréé. En effet, il n'y a aucune obligation à ce que la plaque d'immatriculation soit identique au lieu de résidence de l'automobiliste.

Source : www.service-public.fr

STATIONNEMENT ZONE BLEUE



En ville, la zone bleue autorise le stationnement gratuit des voitures pour une durée limitée. La durée de stationnement est contrôlée par un disque bleu qui doit être posé en évidence sous le pare brise, à l'avant du véhicule.

Plus de 2000 disques bleus sont disponibles gratuitement auprès de l'accueil de la Mairie.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



DÉBROUSSAILLER, UN ACTE ESSENTIEL ET OBLIGATOIRE

Dès les premiers jours du Printemps, la végétation reprend vie et prolifère. Il faut agir sans attendre.

Avant l'arrivée des fortes chaleurs, débroussailler devient essentiel afin de limiter les risques d'incendie pouvant se propager aux habitations ou aux espaces boisés.

Le débroussaillage doit être réalisé autour des maisons sur une profondeur de 50 mètres et le long des voies d'accès aux terrains privés (route, sentier, chemin privatif) sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Il est nécessaire de débarrasser le sol des branches mortes et des végétaux tombés. Les branches des arbres devront, elles aussi, être coupées jusqu'à une hauteur de deux mètres au dessus du sol. Sans oublier de couper toute branche dépassant sur une toiture ou proche des ouvertures d'une maison sur une distance de trois mètres.

Il en va de la responsabilité de chacun de veiller à l'application de cette obligation légale, sous peine de verbalisations.

QUELLE SANCTION SI ON NE DEBROUSSAILLE PAS ?

La commune peut vous mettre en demeure de le réaliser et vous infliger une amende administrative. Par ailleurs, vous risquez une amende pénale.

Vous pouvez également être mis en cause et condamné si votre terrain non débroussaillé a facilité la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui.

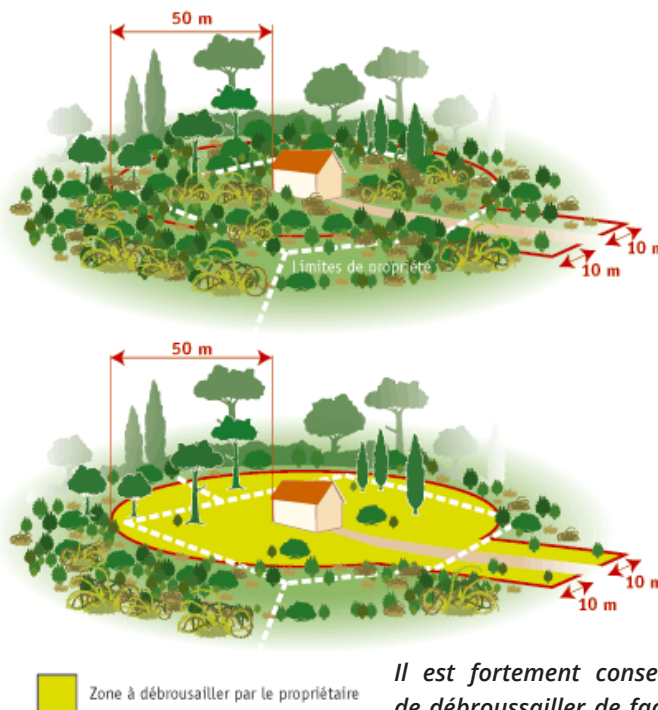
S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut vous infliger des frais supplémentaires (franchise) ou encore ne pas couvrir les dommages.

PLUS D'INFORMATIONS

www.herault.gouv.fr

www.service-public.fr

Vidéo tutorielle réalisée par la DDTM34 : <https://vimeo.com/446755644>



Il est fortement conseillé de débroussailler de façon continue, tout au long de l'année.

RÉGLEMENTATION

Conformément à l'article L 322-3 du Code forestier, débroussailler est une obligation légale pour la sécurité de tous. Chaque propriétaire est tenu d'entretenir et de maintenir en état les abords de son habitation et la voie d'accès à son terrain privé, en réduisant les matières végétales de toutes natures.

Arrêté n° DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013 relatif à la prévention des incendies de forêts « Débroussaillage et maintien en état débroussaillé »

LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Solution pour limiter sa prolifération : détruire les nids en faisant appel à des professionnels.

LE VESPA VELUTINA

Comme son nom l'indique, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est originaire d'Asie. De couleur très foncée, à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment, il se reproduit et prospère à grande vitesse.



Cet insecte nuit à la biodiversité et présente une menace pour la filière apicole. En effet, les abeilles, qui favorisent la reproduction de 80% des espèces de plantes et fleurs, constituent son principal régime alimentaire. Il décime également d'autres insectes essentiels pour l'écosystème et provoque des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits.

Ce frelon est agressif si on s'en prend à son nid, abritant des milliers de spécimens. Une attaque massive peut provoquer de **multiples piqûres qui présentent un réel danger pour l'Homme**, particulièrement chez les enfants, les personnes âgées, allergiques ou présentant une immunodéficience.



Un nid non détruit en saison estivale peut donner jusqu'à quatre habitats similaires l'année suivante. Signalez-les sans délai !

CONTACT

Groupement de Défense Sanitaire Apicole 34 - Abeille Héraultaise - Lutte contre *Vespa Velutina*
Réfèrent frelons asiatiques sur Vias : M. Jacques GUIGNON - ☎ : 06 08 88 16 15

PLUS D'INFORMATIONS

www.frgds-occitanie.fr/Que-faire-en-cas-d-observation-d - www.frelonasiatique.mnhn.fr



MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Petit conseil de professionnel : « Les reines émergentes fondent leurs nids dès le retour des beaux jours ; il est donc recommandé d'intervenir maintenant. Comment ? En les piégeant avec du matériel acheté en jardinerie ou confectionné soi-même. L'appât sélectif le plus efficace se compose d'un demi-volume de bière brune, d'un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles) et d'un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis. Une reine capturée c'est un nid en moins ; pensez-y ! »

SON NID

Il est facilement reconnaissable par sa forme sphérique légèrement ovale et sa couleur gris/beige, car majoritairement composé d'écorces et de bois tendre. Pouvant mesurer jusqu'à 1,20m de haut, il est souvent construit en hauteur et en pleine lumière. **Son lieu de prédilection : la cime des arbres ou à proximité d'un point d'eau.** Il arrive parfois que les frelons élisent domicile dans des zones tranquilles, au fond d'un jardin ou dans des combles d'habitations.

Dès lors qu'un nid est découvert, il ne faut pas tenter de le détruire seul avec un tir au fusil, une lance à eau ou du souffre. Il est fortement conseillé de le signaler au **Réfèrent frelons asiatiques sur Vias** et de faire appel à des **professionnels certifiés**, équipés de protections et de matériel adaptés.

Les nids sont souvent détruits au lever du jour ou à la tombée de la nuit, le plus tôt possible dès le printemps et jusqu'en novembre. Les professionnels utilisent une perche télescopique pour y injecter de l'insecticide. L'habitat est ensuite prélevé pour éviter que cette substance ne soit consommée par les oiseaux ou diffusée dans l'environnement.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

CÉRÉMONIE D'INVESTITURE DES JEUNES ÉLUS

Le Maire et la Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse et aux Affaires Extrascolaires, Isabelle E Silva Pendrelico, ont remis les écharpes aux 23 jeunes conseillers ainsi qu'un petit livret sur le fonctionnement d'une commune.

L'occasion pour le Maire de leur rappeler que l'écharpe est un symbole républicain et qu'en leur qualité d'élus du CMJ, ils représentent les jeunes de la commune.

Au cours de leur mandat, accompagnés par une équipe dynamique, ils vont développer et concrétiser des projets sur trois thématiques : Civisme et Vivre ensemble, Culture et Environnement, Sports et Loisirs.

Ainsi, ils feront l'apprentissage du sens des responsabilités, du civisme et de la prise de décision, mèneront des actions citoyennes adaptées aux problématiques de la jeune génération, découvriront le fonctionnement démocratique des institutions, participeront aux cérémonies commémoratives et entretiendront le lien intergénérationnel avec les aînés Viassois.

Dès que la situation sanitaire le permettra, un voyage à Paris pour découvrir l'Assemblée Nationale et le Sénat sera organisé.



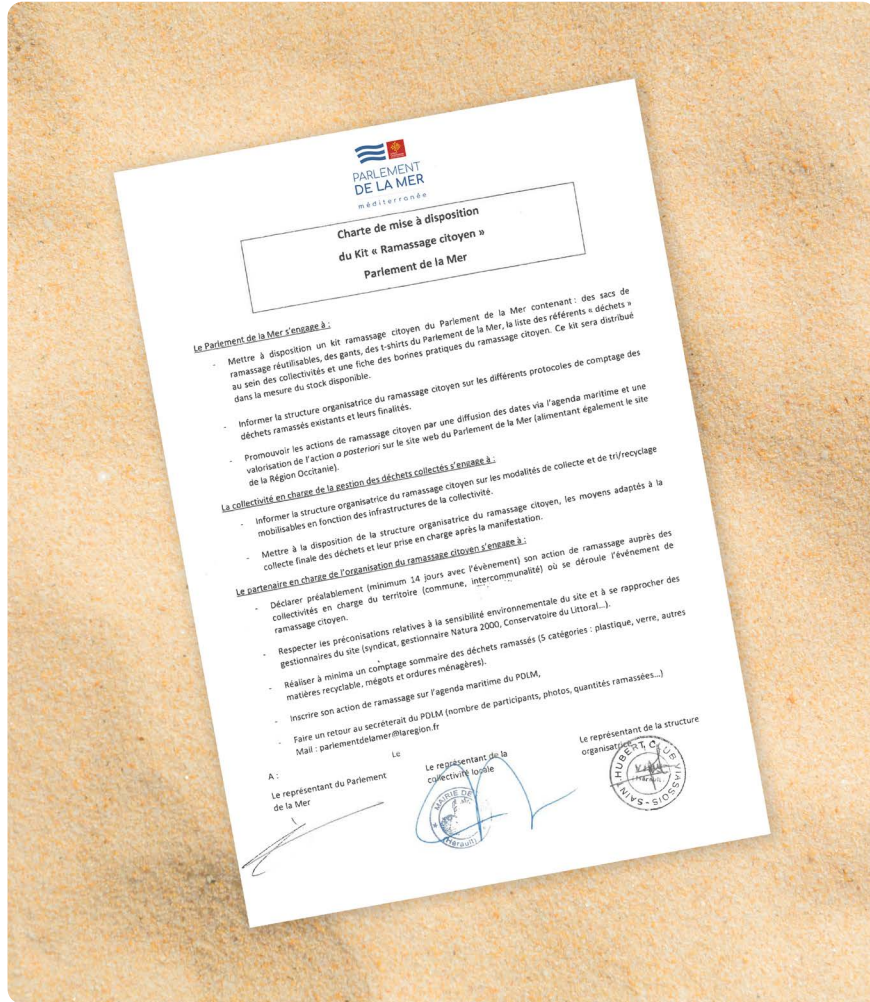
Livret remis aux 23 jeunes élus

NOS JEUNES ENGAGÉS AVEC LE PARLEMENT DE LA MER

Tout au long de l'année, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et de la Municipalité Ados Jeunesse (MAJe) participent à des actions de nettoyage de lieux encombrés par des déchets sauvages, en collaboration avec des associations locales, dont le Saint Hubert Club Viassois très impliqué dans la cause environnementale.

Ces jeunes élus sont également sensibilisés aux enjeux de la préservation de la mer et à la lutte contre les déchets abandonnés sur les plages.

C'est ainsi qu'en partenariat avec le Saint Hubert Club Viassois, ils ont décidé de s'engager avec le Parlement de la Mer en signant une charte tripartite qui va leur permettre de mettre en place différentes actions de sensibilisation et de promotion d'objets réutilisables, de tri-collecte-ramassage et de nettoyage des plages.



Récemment, Isabelle E Silva Pendrelico, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse et aux Affaires Extrascolaires, a été reçue à la Direction de la Mer à Sète par Emeline Vanpeperstraete, chargée de l'Environnement Maritime du Service Aménagement Durable et Economie du Littoral, qui lui a remis un kit « Ramassage Citoyen ».

Les jeunes préparent d'ores et déjà une action de ramassage des déchets sur le littoral Viassois pour lutter contre la pollution marine.



Des kits «ramassage citoyen» ont été remis pour les membres du CMJ et du MAJe



CENTRE AÉRÉ : 2 NICHOURS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ANIMALE

Un des objectifs du projet pédagogique du Centre Aéré : sensibiliser la jeune génération à la cause environnementale.

Dans le cadre du projet de restauration des plantations du Canal du Midi, les Voies Navigables de France (VNF) ont lancé l'opération « Observatoire du Canal » à laquelle le Centre Aéré a candidaté.

C'est ainsi que la commune s'est vue remettre deux nichours à oiseaux, installés sur l'aire de loisirs du Libron, qui assurent la survie et la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux protégées sur le territoire et plus particulièrement en bordure du Canal du Midi.

Ces petits habitats, opérationnels depuis plusieurs semaines maintenant, permettent aux petits Viassois de participer à une action écologique, dans le cadre de leurs activités pédagogiques au Centre Aéré. Ils peuvent ainsi observer les traces d'occupation des volatiles venant nicher, nettoyer et entretenir ces petits logis et recueillir des informations.

L'équipe d'animation enregistre et partage ces informations collectées par les enfants via une application dédiée. Les données sont ensuite analysées par un bureau d'étude spécialisé.



L'attribution de ces nichours est une pierre de plus à l'édifice, s'ajoutant aux diverses actions menées dans le cadre du projet pédagogique du Centre Aéré, comme notamment l'installation d'un hôtel à insectes sur le même site début 2020

PASSER SES VACANCES AU CENTRE AÉRÉ

VACANCES D'HIVER

Immuable Carnaval !



Après deux semaines d'activités consacrées notamment à la préparation du Carnaval, l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les petits Viassois ont revêtu leurs plus beaux déguisements et leurs masques pour faire Carnaval, vendredi 26 février dernier au sein du centre aéré du Libron.

Une fête qui s'est déroulée dans le respect des traditions Viassoises, avec la danse de la Buffetière et la déambulation de Monsieur Carnaval.



C'est également en file indienne que les enfants, conduits par un meneur armé d'un fagot de longs et fins roseaux tapotant les danseurs non alignés, ont serpenté au rythme de la musique entraînante du Gabel.

Une magnifique journée ensoleillée et colorée qui a fait beaucoup de bien, suscitant bonheur et divertissement chez les petits comme chez les grands.

VACANCES DE PRINTEMPS

Entre sport et nature



L'équipe des animateurs, toujours pleine de ressources, s'adapte au contexte sanitaire actuel en proposant des activités qui évoluent en fonction des nouvelles préconisations gouvernementales. Elle est prête à accueillir les jeunes pour leur faire profiter pleinement de la période des vacances scolaires de Printemps.

Les Viassois âgés de 3 à 14 ans pourront ainsi bénéficier d'un programme alléchant : activités manuelles autour de Pâques, chasse aux œufs, grand jeu, promenades et jeux sur la plage, danse, créations (perles à repasser, bracelets), jeux de société, ateliers et initiations autour du vélo, activités sportives, randonnées, sorties au Mont Saint Clair et à l'Etang de Thau, etc.

Programme complet consultable sur le site internet de la Ville : www.vias-mediterranee.fr

VACANCES D'ÉTÉ

Pensez aux inscriptions !



Les parents qui souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier de l'ALSH pour les vacances scolaires d'été devront impérativement les inscrire **entre le 17 et le 23 mai 2021**, via le Portail Famille.

L'ALSH ouvrira ses portes aux jeunes Viassois âgés de 3 à 14 ans **du 7 juillet au 27 août 2021**.

Chaque été, le centre aéré permet aux enfants qui ne partent pas en vacances de s'évader avec les plaisirs du bord de mer, de profiter d'une multitude d'activités et de passer des moments inoubliables.

Programme complet consultable prochainement sur le site internet de la Ville : www.vias-mediterranee.fr, Facebook Vias Méditerranée et Portail Famille



PETITE ENFANCE

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL MARIE CURIE



Cette structure d'accueil pour les petits Viassois âgés de 2 mois et demi à 3 ans révolus (jusqu'à l'entrée à l'école et à l'ALSH) propose de nombreuses animations, des actions de prévention, de promotion de la santé et de soutien à la parentalité.

La capacité maximale d'accueil quotidienne est de 30 places réparties en deux sections : 10 places pour les tout-petits (jusqu'à la marche acquise) et 20 places pour les plus grands.

Les familles peuvent bénéficier d'un accueil régulier à temps plein ou à temps partiel. En fonction des disponibilités de la crèche, des accueils occasionnels ou ponctuels sont proposés dont la durée est définie avec les parents.

Les demandes, qui doivent être transmises directement à la Crèche Marie Curie, sont étudiées une fois par an au moins lors d'une commission d'accueil, en lien avec les services de la Ville et du RAM.

CONTACT

Crèche Mutualité Française Grand Sud Marie Curie

Directrice : Mme Caroline Caravaca

Adresse : 2 Rue du Château d'eau - Vias

☎ 04 67 93 87 48 - ✉ c.caravaca@mfgs.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30,

Fermé les week-ends, jours fériés, 1 semaine pendant la période de Noël et 1 semaine durant les vacances de Printemps.

RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



En complément de la Crèche Marie Curie, le RAM du territoire d'Agde informe gratuitement sur les différents modes d'accueils et aide les parents à trouver la solution la plus adaptée à leur situation.

Les parents peuvent accéder à la liste actualisée des assistantes maternelles agréées et aux places disponibles, apprendre leurs droits et obligations d'employeur, effectuer les démarches administratives et découvrir les différents modes d'accueil pour leur enfant. Pour les assistantes maternelles (ASSMAT) agréées qui souhaitent accueillir chez elle un enfant de moins de six ans, elles trouvent au Relais tous les renseignements sur les démarches liées à l'agrément.

Les ASSMAT se réunissent régulièrement au sein du RAM pour proposer aux enfants de se rencontrer et de s'éveiller en collectivité par de multiples animations et ateliers. Des sorties communes sont également organisées.

CONTACT

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s du territoire d'Agde

Animatrice : Mme Valérie Bacheliez

☎ 04 67 94 60 60 / 06 84 55 24 53 ✉ ram@ccas-agde.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Permanences les jeudis de 08h30 à 12h00 au CCAS d'Agde - Espace Mirabel



DU SPORT POUR VOS ENFANTS

ACTIVITÉS PHYSIQUES LE MERCREDI MATIN

Les animateurs du Service des Sports proposent, tous les mercredis matin de 10h à 12h, des activités physiques pour les élèves des écoles élémentaires sur le plateau sportif.

PRÉPARATION DE L'ACTION « PROJET BOUGEZ »

L'objectif est de sensibiliser la population à l'importance de pratiquer une activité physique régulière afin de lutter contre les maladies chroniques (diabète, asthme, maladies des poumons, du foie, hypertension, cancer...)

Les enfants de 11 ans et plus souhaitant s'investir pour cette action peuvent participer à des réunions de travail organisées tous les mercredis à 14h00 au sein de l'Espace Jeunes.

Plus de renseignements :

Service des Sports

☎ 04 67 00 54 97 ✉ servicedessports@ville-vias.fr



RETOUR EN IMAGES SUR LES VACANCES SPORTIVES D'HIVER



Jeux en équipes sur le plateau sportif



Initiation pétanque sur le boulodrome municipal avec les adhérents de l'association la Boule Joyeuse



Tournoi de ping-pong au sein de l'Espace Jeunes



COVID-19 : CAMPAGNE DE VACCINATION

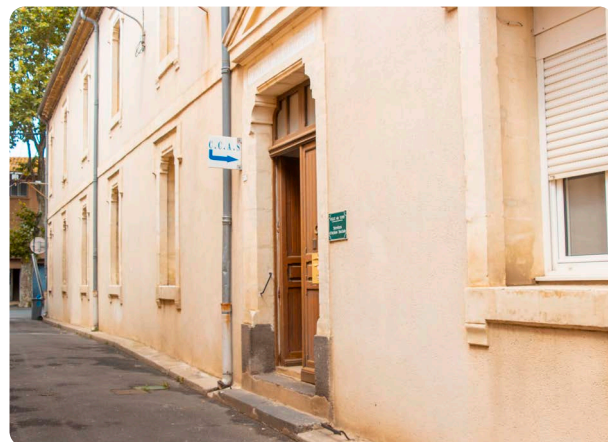
La Municipalité accompagne les Viassois de 75 ans et plus.

S'INSCRIRE ET SE DÉPLACER VERS LES CENTRES DE VACCINATION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se mobilise pour aider les personnes fragiles et isolées dans leur démarche d'inscription pour la vaccination ou pour se déplacer vers les centres dédiés.

Les Viassois(e)s concerné(e)s peuvent contacter le CCAS pour la prise de rendez-vous. Bien évidemment, le délai pour se faire vacciner ne peut être garanti.

Il est également possible, pour celles et ceux qui le peuvent, de prendre directement rendez-vous via les plateformes en ligne : www.doctolib.fr www.sante.fr ou par téléphone : 0 809 541 919 / 0 800 009 110.



SE FAIRE VACCINER À DOMICILE PAR LES POMPIERS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault est désigné pour organiser la vaccination à domicile des personnes de plus de 75 ans porteuses de handicap qui ne peuvent se déplacer vers les centres de vaccination.

La ville de Vias, par l'intermédiaire du CCAS, transmet la liste des personnes intéressées pour se faire vacciner aux sapeurs-pompiers qui prennent ensuite rendez-vous.

Le CCAS se tient à la disposition des Viassois(e)s pour tout complément d'information.

CONTACT

Centre Communal d'Action Sociale

Adresse : 1 Rue Victor Hugo - Vias

☎ 04 67 21 58 33

✉ ccas@ville-vias.fr



DISPOSITIF « LOUER POUR L'EMPLOI »



Propriétaires, une solution clé en main pour louer en toute sérénité.

Action Logement Services met en place, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un nouveau dispositif gratuit « Louer Pour l'Emploi* » destiné à soutenir les propriétaires du parc privé pour favoriser la location à des travailleurs saisonniers.

Ce dispositif, souple et sécurisé, permet aux propriétaires viassois d'accéder à un réseau de locataires labellisés et de profiter d'une multitude de services tels que :

- La sécurisation et la labellisation du logement avec la prise en charge des dégradations locatives,
- La sécurisation des revenus locatifs (garantie de loyer impayé),
- La continuité de loyer en cas de vacance locative (selon la zone géographique),
- La prise en charge des honoraires de location.

Détails de l'offre et plus de renseignements sur : <https://louerpourleemploi.actionlogement.fr>

*Aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

PERMANENCES INTRAFAMILIALES

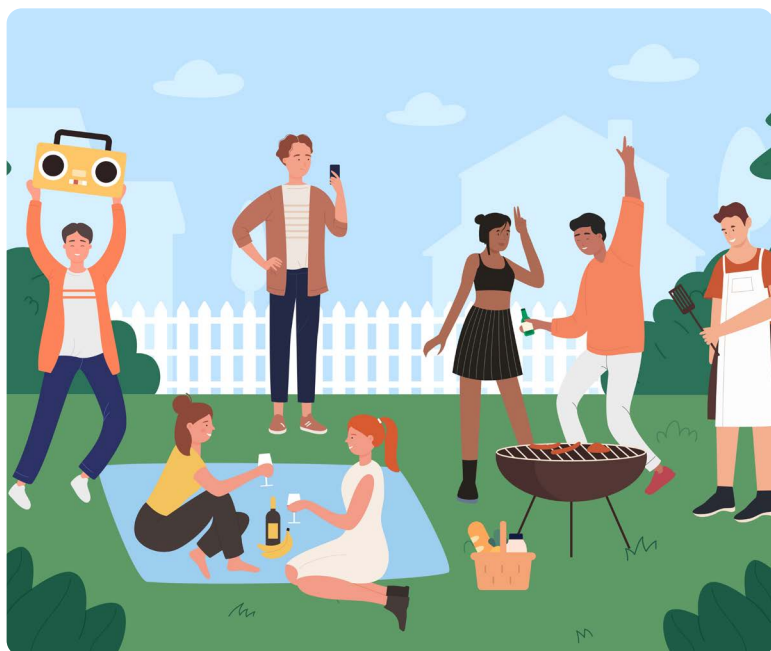


Dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et les conflits familiaux, les avocats du Barreau de Béziers tiennent une permanence téléphonique tous les jours, 24h sur 24, pour aider et rassurer les victimes.

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE BEZIERS

☎ 04 67 28 32 86

Ne pas hésiter à laisser un message. L'avocat de permanence, parfois en audience, rappellera systématiquement pour aider ceux qui en ont besoin.



FÊTE DES VOISINS

Ancrée dans la dynamique du « Bien Vivre Ensemble », la ville s'associe pleinement à l'élan citoyen de la Fête des Voisins qui permet à chacun de se retrouver autour des valeurs de convivialité, de solidarité et de proximité le temps d'une agréable soirée printanière.

Le CCAS se tient à disposition des personnes qui le souhaitent pour s'inscrire, obtenir des kits « Fête des Voisins » ou tout autre renseignement.

L'édition 2021 est programmée **vendredi 28 mai**, si les conditions sanitaires le permettent.

CONTACT

Centre Communal d'Action Sociale

Adresse : 1 Rue Victor Hugo – Vias

☎ 0467215833

✉ ccas@ville-vias.fr

CHATS VIASSOIS, JE SUIS LÀ

Une association aux petits soins des félins.

Créée fin 2020, l'association « Chats Viassois, je suis là » se dévoue quotidiennement afin d'apporter une solution au problème de prolifération des chats errants et/ou abandonnés.

Élodie Mallet, Présidente, aux côtés de Bernard Guigon, Vice-président, et des membres de cette association mène ainsi des actions sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les bénévoles mettent tout en œuvre pour sauver les chats, les nourrir, les soigner, les faire stériliser et identifier. L'objectif est de socialiser les chatons les plus sauvages, les recueillir et surtout trouver des familles d'accueil afin de leur donner la chance de vivre une seconde vie auprès de maîtres qui les aiment, ou de permettre aux chats hospitalisés une convalescence respectable avant d'être relâchés dans leur environnement.

« Chats Viassois, je suis là » sensibilise également les propriétaires de chat à la stérilisation, l'association ne pouvant se substituer à la responsabilité de chacun envers son animal de compagnie.

Tous dons et aides matérielles sont les bienvenus pour permettre aux membres de poursuivre leurs actions.



CONTACT

Présidente : Elodie Mallet

Adresse : Chemin du Sourel

☎ 07 83 20 54 29 ou 06 22 99 62 66

✉ chatsviassois@hotmail.com



L'ASSOCIATION VIASSOISE
QUI FAIT DU BIEN.

OCYTO

*Une jeune association engagée
pour la protection du vivant*.*

L'association « Ocyto » agit pour préserver la planète en proposant des projets écologiques et humains.

Les bénévoles mènent de nombreuses actions telles que des ramassages de déchets sauvages abandonnés dans la nature, des opérations anti-mégots dont les mégots de cigarettes récupérés sont recyclés en usine afin d'être transformés en assises de mobilier urbain, etc.

« Ocyto » sensibilise également les enfants à la cause environnementale. Parmi les ateliers ludiques proposés, dernièrement, la confection de « bombes à graines » à partir de graines locales bio mellifères et d'argile mélangée à du terreau qui, disséminées dans la nature, deviendront de futures fleurs.

CONTACT

Présidente : Marie Prades

☎ 06 73 10 21 96

✉ association.ocyto@gmail.com

Plus d'informations sur :

<https://biodiversitetousvivants.fr/>



WALKING FOOT VIAS

Les membres ont nettoyé les plages.

Dans une ambiance chaleureuse et sous une météo clémente, une quinzaine de membres de l'association « Walking Foot Vias » a laissé le ballon rond le temps d'une matinée pour procéder à un nettoyage du littoral Est de Vias Plage, du Clôt au Libron.

Cette action citoyenne et environnementale a permis de ramasser pas moins de cinquante kilogrammes de déchets divers et variés, essentiellement composés de plastique, polystyrène, verre, chaussures, vêtements, etc.

CONTACT

Jean-Jo Sasso / Philippe Couvidou

☎ 06 43 64 98 31 ✉ walkingfootvias@outlook.fr



COMITÉ DES FÊTES

Un nouveau bureau a été élu.

Suite à la démission de la présidente sortante, Denise Rocher, l'assemblée a procédé à l'élection du nouveau bureau du Comité des Fêtes de Vias lors d'une assemblée générale :

Président : François Nuovo. Vice-présidente : Daisy de Roy.
Trésorière : Martine Allard. Trésorière adjointe : Monique Borghesi.
Secrétaire: Chantal Leduc. Secrétaire adjoint : Michel Imbert.

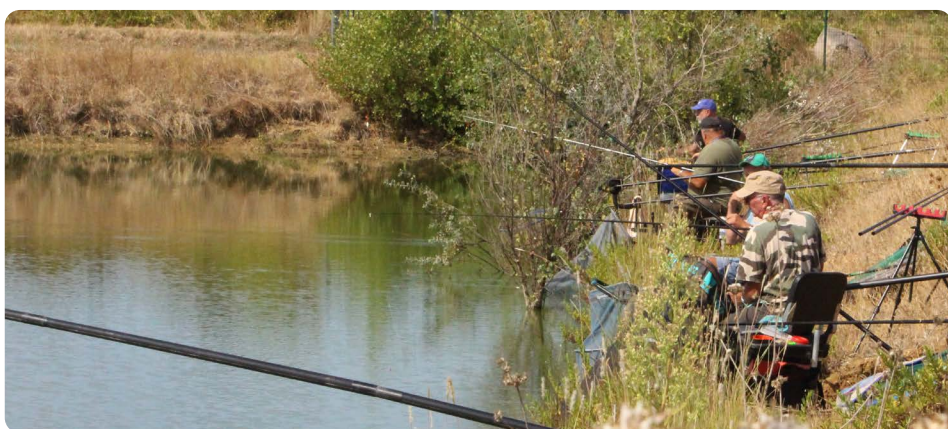
A l'approche des beaux jours, l'ensemble des bénévoles, aux côtés du président, est déjà à pied d'œuvre pour élaborer un programme d'animations.

CONTACT

Président : François Nuovo

☎ 06 33 19 10 05

✉ comitedesfetesdevias@gmail.com



SAINT HUBERT CLUB VIASSOIS

La saison de pêche est ouverte jusqu'à la fin de l'année.

L'association Saint Hubert Club Viassois a établi le calendrier des manifestations de pêche « no-kill » (remise du poisson vivant à l'eau) organisées sur le Plan d'eau de la Source :

- **Dimanche 9 mai** : concours du Saint Hubert Club Viassois
- **Dimanche 6 juin** : 1^{ère} manche du Challenge Municipal
- **Dimanche 11 juillet** : 2^{ème} manche du Challenge Municipal
- **Dimanche 29 août** : 3^{ème} manche du Challenge Municipal avec remise des trophées
- **Vendredi 31 décembre** : fermeture du Plan d'eau de la Source

La vente des cartes d'adhérents se fait sur place. Tarifs, conditions, règlement intérieur, informations complémentaires auprès de l'association.

CONTACT

Bernard Belliure et Franck Siméon

☎ 06 28 27 72 59 ✉ st.hubert.vias@gmail.com ou ledel@hotmail.fr



VIAS BEACH BIKER

Saint Colomban, la cérémonie du pardon des motards.

SAINT COLOMBAN
20 juin 2021 Pardon des Motards
7^{ème} édition
Vias Beach Biker

09H00 : ACCUEIL
10H00 : PROCESSION
11H15 : MESSE ET BÉNÉDICTION DES MOTOS
12H30 : REPAS
14H00 : BALADE MOTO
16H00 : TIRAGE TOMBOLA

Sjèg Social
Restaurant Chras

CHORALE MAJORETTES
ORCHESTRE EXPOSANTS COUNTRY

REPORTÉE AU 12 SEPTEMBRE 2021

Gymnase V. Bernardo
VIAS 34450

Le pardon des motards est devenu une tradition chez les bikers Viassois qui organisent chaque année une festivité en hommage à Saint Colomban, reconnu saint patron protecteur des motocyclistes dans le monde par le Pape Benoît XVI en novembre 2011.

La 7^{ème} édition de la Saint Colomban, qui devait initialement se tenir le dimanche 20 juin 2021, est **reportée au dimanche 12 septembre 2021**.

Plus d'informations dans la prochaine édition du magazine municipal.

CONTACT

Président : Jean-Paul CARRERES

☎ 06 13 40 10 29

✉ viasbeachbiker@gmail.com



Vous êtes président ou membre d'une association viassoise et souhaitez communiquer sur une actualité ou une information particulière dans le magazine municipal de la Commune ? Faites-nous parvenir votre texte avant le 11 juin 2021 à communication@ville-vias.fr afin de paraître dans la prochaine édition qui couvrira la période juillet-août-septembre 2021.



MODE À BIJOUX

Création de bijoux et d'objets de décoration

Mme Dominique BAESKENS

e-boutique : www.modabijoux.fr

✉ modabijoux.fr@gmail.com

Facebook, Instagram, Messenger : Mode a Bijoux

Dominique BAESKENS, Viassoise depuis plus de 25 ans, confectionne des bijoux (colliers, bracelets, bracelets manchettes, boucles d'oreille etc.) et des objets de décoration pour la maison uniquement avec des produits naturels qu'elle transforme et sublime.

Passionnée d'Art, elle réalise des œuvres uniques et atypiques en expérimentant de nouvelles matières et couleurs : cuir végétal (liège), jean et dentelle recyclés pour tendre vers le « Zéro Déchet », ou encore des perles japonaises, matériau précieux mesurant 2 millimètres tissé à l'aiguille pour former des motifs sortis tout droit de l'imagination de leur créatrice ou des clients.

Côté décoration, l'artiste façonne des macramés (porte plantes et prénoms) avec du bois flotté ainsi que des micro-macramés, technique minutieuse consistant à assembler nœud après nœud sans jamais utiliser de colle.

Un travail de qualité qui nécessite une haute précision.

Prix, commandes, renseignements sur le site internet ou par courriel.



Ô SAVEURS

Fruits et légumes, traiteur, rôtisserie

Mme et M. Sandra et Paul ORLANDINI

Adresse : 1 rue de l'Égalité

☎ 09 83 57 70 15

Facebook : O saveurs

Horaires d'ouverture : du mardi au dimanche, de 08h30 à 13h30 et de 16h30 à 20h00

Commandes par téléphone ou Facebook Messenger

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Vente interdite aux mineurs.

Ô SAVEURS S'INSTALLE EN CŒUR DE VILLE !



Sandra et Paul ORLANDINI, gérants du Spar Express et de l'enseigne « Ô Saveurs » à Vias Plage, ouvrent un second commerce en cœur de ville, en lieu et place de l'ancienne « Boucherie CATALA ».

Ils vous proposent, tout au long de l'année, un large choix de charcuterie à la coupe, de viandes fraîches (saucisse, brochette, rôti, magret...), de pâtes fraîches, de sauces, de fromages fermiers au détail, etc.

Envie de passer un moment convivial, n'hésitez pas à les solliciter pour composer des plateaux à base de crudités, fruits frais, charcuterie et fromages.

Côté traiteur et rôtisserie, vous apprécierez les saveurs des plats cuisinés et des viandes cuites à la broche : poulets, rôtis de porc, jambonneaux, ballotins de pintade, ballotins à l'échine et bien d'autres.

Le petit plus, la formule du dimanche avec un poulet rôti, ses accompagnements et une bouteille de vin* offerte !

UN ASSUREUR DE PROXIMITÉ À VIAS

Jean-José DE LA ROSA, enfant du pays, a ouvert son entreprise « Groupe DLR » après une solide expérience acquise dans les domaines de l'immobilier et des assurances.

Il propose un véritable service de proximité aux particuliers et professionnels. En sa qualité de courtier, il négocie pour vous le meilleur prix, des garanties avantageuses auprès des grands groupes d'assurance et vous oriente vers les contrats les mieux adaptés à vos besoins.

Ses domaines d'intervention sont variés, que ce soit en matière d'assurances habitation, véhicule, décennale, placement, prévoyance, optimisation fiscale, responsabilité civile professionnelle, assurance emprunteur, santé (mutuelle), multirisques professionnels, préparation retraite, emprunt immobilier, etc.

Des permanences sont assurées au bureau. Pour les personnes qui le souhaitent, des rendez-vous peuvent également être pris à domicile.

NOUVEAU CONCEPT À VIAS : UNE ÉPICERIE FINE ITALIENNE

Catherine PATRUNO vient d'ouvrir « La Maison des Pâtes », une épicerie offrant une sélection de produits gastronomiques italiens aux saveurs incomparables : taralli (biscuit apéritif), antipasti (hors d'œuvre), charcuterie, pâtes fraîches fourrées, pâtes sèches artisanales, sauces en tout genre (*pesto, arabiata, puttanesca*), fromages, sans oublier les pâtisseries italiennes vendues au détail (*cannolis, bocconcinis, aragostines*).

Riche d'un savoir-faire acquis au sein du cercle familial, Madame PATRUNO prépare également des pâtes fraîches (*canestrini, fusili, tagliolini*), des plats cuisinés (lasagnes, cannellonis à la viande et aux légumes), des biscuits ainsi que du pain (*focaccia*).

Pour les petites faims ou pauses déjeuners, dégustez ses salades de pâtes, sandwiches, pissaladières, pans bagnat, ou encore des tielles, spécialités de la ville de Sète.

Enfin, pour accompagner vos mets, quelques breuvages typiques de ce pays sont proposés : *chianti** (vin rouge), *prosecco** (vin blanc effervescent), *limoncello** (liqueur de citron), etc.



GROUPE DLR
Courtage - Assurance - Conseils
M. Jean-José DE LA ROSA
Adresse : 13 Boulevard de la Liberté – Vias Ville
☎ 06 22 79 57 75 / 04 34 45 03 54
✉ delarosa@groupeDLR.fr
Facebook : Groupe DLR
Permanences : sans rendez-vous de 09h00 à 12h30, du lundi au vendredi ; sur rendez-vous les après-midis, du lundi au vendredi, et samedi toute la journée.



LA MAISON DES PÂTES
Épicerie fine de produits italiens
Mme Catherine PATRUNO
Adresse : 4 Rue du 19 août 1944
☎ 06 03 49 91 13
✉ patrunocatherine@gmail.com
Facebook : la Maison des Pâtes

Horaire d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche matin
En saison estivale, ouverture les soirs du Marché Artisanal Nocturne (mardi)

Commandes par téléphone. Produits à récupérer sur place. Possibilité de livraison sur Vias.
*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. Vente interdite aux mineurs.

Union Viassoise

Malgré un contexte sanitaire et économique difficile en 2020, le Conseil Municipal va approuver les Comptes Administratifs de la ville pour 2020 qui sont tout à fait satisfaisants.

En effet, sur l'année 2020, nous dégageons un excédent de fonctionnement de plus de 1 600 000 € et une épargne brute (épargne de gestion moins les intérêts de la dette) de 1 450 000 €. L'épargne nette (épargne brute moins le capital de la dette) est quant à elle de 880 000 €.

Ainsi, les ratios financiers de la collectivité sont eux aussi tout à fait conformes puisque le taux d'épargne brute (épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement) est de 15.23 %, ratios conformes aux normes financières applicables. Et le taux d'épargne nette (épargne nette sur les recettes réelles de fonctionnement) est de près de 10 %. Là encore, tout à fait conforme aux normes financières.

La capacité de désendettement de la ville est de 9,7 années, soit bien en deçà du seuil limite des 12 années, ce qui démontre, sans aucune contestation possible, une saine gestion des finances de la ville.

La commune va également voter son budget pour 2021 qui prévoira 2 millions d'euros d'investissement, en priorité en faveur de la proximité et du quotidien, puisque sont notamment prévus : la rénovation des bâtiments communaux et des voiries, des études pour la construction d'un restaurant scolaire, l'acquisition de matériel informatique, la réalisation d'un parking à Vias Plage, l'éclairage public, des travaux sur l'église Saint Jean Baptiste, la poursuite de l'ère du numérique dans les écoles, la réalisation de la ZAC Fontlongue, la poursuite des travaux sur l'Avenue de la Méditerranée, l'installation de conteneurs enterrés en cœur de ville en lien avec le SICTOM en vue de supprimer les bacs, l'installation de la vidéo protection, la modification du PLU ou encore la rénovation de réseaux.

Des finances communales saines, un cap clair, des investissements programmés au service du développement et de la proximité comme fil conducteur.

Le Maire et la Majorité Municipale

Vias Naturellement - *In extenso*

Nous attendons avec impatience la diffusion du rapport définitif de la Cour des Comptes Régionale sur la gestion de notre ville. Nous ne commenterons donc pas les informations alarmantes qui fuient chaque jour.

Nous constatons malheureusement que nos critiques et nos craintes pour l'avenir énoncées lors de la campagne se justifient amplement.

Depuis 7 ans, face à la baisse des dotations de l'Etat, la commune aurait dû observer une certaine rigueur dans les dépenses. Or celles-ci n'ont fait que croître sous prétexte de taux d'intérêts très bas et la dette a été multipliée par 4. Qu'en sera-t-il demain ? Où est donc la gestion financière fiable que les Viasois sont en droit d'attendre ? Au lieu de cela, des hausses de tarifs, des réductions de subventions et surtout un report de bon nombre de promesses de campagne !

Sous prétexte que 532 logements sociaux supplémentaires sont nécessaires, des projets immobiliers voient régulièrement le jour avec des promoteurs finalement peu portés sur cette démarche sociale. La pénalité payée par Vias cette année s'élève à 110 000 euros. En parallèle, aucune démarche n'est faite auprès des propriétaires pour les soutenir dans la transformation de locaux vacants ou insalubres en logements sociaux.

« Plus belle ma ville » nous avait promis Mr le Maire, mais qu'en est-il ?

Un centre-ville qui se meurt peu à peu, des commerces désertés, un chômage qui progresse (20,1 % en 2012 - 24 % en 2017).

L'augmentation de la population ne passe pas simplement par la construction de nouveaux logements, elle passe aussi par une bonne répartition des services et des commerces, par la venue d'entreprises...

Or, nous ne voyons aucune démarche volontariste pour enrailler cette spirale !

Les promesses n'engagent que ceux qui les croient !

Vias Pluriel - *In extenso*

« Moins les nouvelles sont bonnes, plus on s'affiche serein »

C'est presque ainsi qu'on pourrait résumer l'agitation municipale viassoise.

Radio, réseaux sociaux, presse, tous les moyens sont bons pour occuper le terrain médiatique local et se gargariser de maîtriser l'exercice du pouvoir de maire.

Développer des grands projets sur Vias ?

Entreprendre les travaux en centre-ville ?

Terminer le chantier sur Vias-Plage ?

Pourquoi pas ?

Eblouir la population avec d'autres projets encore plus grandioses (ZAC nord, Boudins brise-lames ...), ça commence à faire beaucoup ... de poudre aux yeux !

Mais sérieusement ? Est-ce en brassant projets mirifiques et millions qu'on fera oublier la triste réalité ? La réalité des chiffres : plus de 14 millions de dettes que la ville a du mal à rembourser. Certes, on s'enorgueillit d'un excédent en 2020, sensiblement supérieur à celui des années précédentes, et pour cause : l'année a été exceptionnellement chiche en dépenses en raison de la COVID (économies sur les festivités et animations estivales ...).

Pourtant, cet excédent est loin d'être suffisant.

En effet, M. Le Maire s'offre à nouveau le luxe de s'octroyer un droit à découvert de 1 million. Dans le même temps, sans doute dans un accès de lucidité, il a déclaré « Je n'emprunterai plus un euro » !

Bien, fort bien, mais alors, comment financer, sans emprunt, tous les projets présentés à la population ? On ne nous fera pas croire que les 80% manquants seront comblés par les subventions !

Chercherait-on à détourner notre regard de l'intérêt tout particulier que la Chambre Régionale des Comptes semble porter à la comptabilité de notre commune ?

Ne manquons surtout pas le prochain épisode de « Plus belle la ville sans le sou » : le rapport définitif de la CRC que nous avons hâte de vous proposer en version sous-titrée.

Elisabeth CERNEAU et Yvon MARTIN

ÉTAT CIVIL



Naissances

Valentin LOPEZ, né(e) le 16 décembre 2020, à Béziers
Rayan BOULAAROU, né(e) le 22 décembre 2020, à Béziers
Bastien MOTA BRAS, né(e) le 24 décembre 2020 à Béziers
Ezio LAMBERT, né(e) le 27 décembre 2020 à Sète
Ishaq OURDANI, né(e) le 4 janvier 2021 à Béziers
Chloé CAUSSÉ, né(e) le 8 février 2021 à Béziers
Aïnhua GARCIA CHUECOS, né(e) le 13 février 2021 à Béziers
Kelvyn KOHOUT, né(e) le 16 février 2021 à Béziers
Marley BRANDAO, né(e) le 19 février 2021 à Béziers
Lucessia BONNET ASTIER, né(e) le 20 février 2021 à Béziers
Hanae KHALLOUK, né(e) le 23 février 2021 à Béziers
Mia CLAVEQUIN, né(e) le 25 février 2021 à Montpellier
Noélia VIEIRA, né(e) le 25 février 2021 à Béziers
Inés ASIDI, né(e) le 27 février 2021 à Béziers
Madène CAZES, né(e) le 28 février 2021, à Vias

Mariages



Jérémy FILIOL et Aurélie ANDRE, le 27 février 2021

Décès

Jacques CHEBANCE, le 8 décembre 2020, à l'âge de 68 ans
Jean LAPORTE-MONTREUIL, le 25 décembre 2020, à l'âge de 77 ans
Djelloul BABA-AÏSSA, le 29 décembre 2020, à l'âge de 64 ans
René TIMOSSI, le 31 décembre 2020, à l'âge de 88 ans
Odile EGURBIDE, épouse MIALHE, le 3 janvier 2021, à l'âge de 82 ans
Michel FERRANDO, le 6 janvier 2021, à l'âge de 66 ans
Muriel VANTI, divorcée DHORNE, le 6 janvier 2021, à l'âge de 58 ans
Raymond SCOTTÉ, le 19 janvier 2021, à l'âge de 85 ans
Henriette LE GUERN, le 20 janvier 2021, à l'âge de 87 ans
Madeleine GIMBERNAT, veuve MARTINEZ, le 23 janvier 2021, à l'âge de 98 ans
Suzanne MAURRAS, veuve BASTOUL, le 24 janvier 2021, à l'âge de 87 ans
Jean GOURMELEN, le 9 février 2021, à l'âge de 68 ans
Nicole PANTEGNIES, divorcée CHOLLEY, le 11 février 2021, à l'âge de 75 ans
Gilberte MOLINARI, veuve VALENTIN, le 17 février 2021, à l'âge de 97 ans
Marcel TANGRE, le 21 février 2021, à l'âge de 88 ans
Mohamed CHEBBAK, le 21 février 2021, à l'âge de 53 ans
Serge ARFI, le 21 février 2021, à l'âge de 64 ans
Maria PINTO, veuve AUFRAND, le 1^{er} mars 2021, à l'âge de 88 ans
Marie-Claude EVRARD, veuve VITTUMI, le 15 mars 2021, à l'âge de 72 ans
Mireille CLAPIÉ, veuve CAU, le 17 mars 2021, à l'âge de 103 ans
Madeleine Fiant, divorcée MERLAUD, le 20 mars 2021, à l'âge de 91 ans
Clément SIMON, le 20 mars 2021, à l'âge de 43 ans





VIAS



Terrain



Fleuri



• **DIMANCHE 9 MAI 2021** •



DE 9H À 18H • PLACE DU 11 NOVEMBRE



Programmation susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

AVRIL 2021

Mercredi 7

1^{er} Marché de plein vent du mercredi

Dimanche 25

**Cérémonie commémorative du souvenir
des victimes et héros de la déportation**

Horaires communiqués ultérieurement

Parvis de l'Hôtel de Ville

MAI 2021

Samedi 8

**Cérémonie commémorative de la Victoire
du 8 Mai 1945**

Horaires communiqués ultérieurement

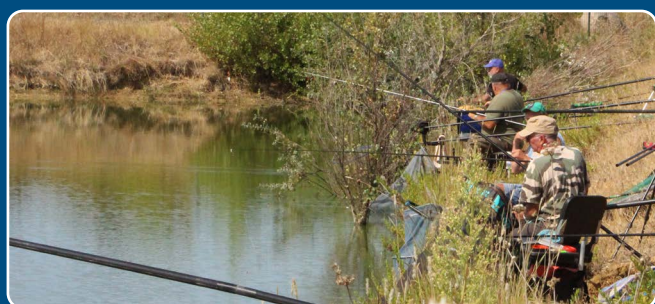
Parvis de l'Hôtel de Ville

Dimanche 9

Vias Terroir Fleuri

09h00 à 18h00

Place du 11 novembre



Concours de pêche du St Hubert Club

Viassois

Plan d'eau de la Source

Vendredi 28

Fête des voisins

JUIN 2021

Vendredi 4

**Passage de 200 motos sur la commune
(Salisses Bike week)**

Dimanche 6

1^{er} challenge municipal de pêche

Plan d'eau de la Source



Dimanches 13 et 20

Élections départementales et régionales

Lundi 14

1^{er} Marché des producteurs de pays



Vendredi 18

**Cérémonie commémorative de l'Appel du
18 juin 1940**

Horaires communiqués ultérieurement

Parvis de l'Hôtel de Ville

MENUISERIE
LAURENT CARRION
Fabricant - Installateur



PORTES OUVERTES
2 et 3 Avril / 7 et 8 Mai / 4 et 5 Juin

PERGOLA - VERANDA - MENUISERIES - VOLETS - PORTES & PORTAILS - DOMOTIQUE

SHOWROOM DE 300 M2

STORES - RIDEAU DE VERRE - MOUSTIQUAIRE - GARDE CORPS - CLOTURE - EXTENSIONS

ZAE La Source - 1 Rue de la source 34450 VIAS
☎04.67.217.760 🌐menuiserie-carrion.fr



TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
Routes - Carrières - Terrassements - Enrobés



28 avenue de Pézenas
34630 SAINT-THIBERY

Tel : 04.67.21.21.21

ouestlr.infrastructures@eiffage.com
www.eiffage.com



S'ANTONI
immobilier
www.santoni.fr

**Vendez RAPIDEMENT et
AU MEILLEUR PRIX du marché**

ESTIMATION OFFERTE



57 BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
34450 VIAS



04 67 21 70 25



SANTONIJM@SANTONI.FR



Architecte paysagiste

Résidence "Orion"
73 av. des Sergents 34300 AGDE
Port. : 06 10 25 71 57 - Tél. : 04 34 53 28 12
pmc.creation.agde@gmail.com

**POUR
COMMUNIQUER
DANS LE PROCHAIN
MAGAZINE MUNICIPAL
DE VIAS**



Contactez notre
chargée de Mission

Charlotte NEGRE
06 51 17 69 94
contact@bucerep.com